

VRS

La Vie de la recherche scientifique

n° 368
janvier/février/mars
2007
Prix au numéro : 8€



www.sncs.fr

Recherche, université des choix cruciaux

SPÉCIAL
ÉLECTIONS

→ **ÉDITORIAL** : Indispensables revendications syndicales → **ACTUALITÉS** : Pourquoi nous ne chiffrerons pas les programmes présidentiels → **PROPOSITIONS** : Recherche, enseignement supérieur, innovation → **RECHERCHE-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR** : Une priorité qui divise les partis politiques → **RECHERCHE** : Priorité nationale ou lourdeur mortifère ? → **INNOVATION** : Le rapport Guillaume nous donne raison ! → **SCIENCE-SOCIÉTÉ** : Les scientifiques s'ouvrent à la société → **ZOOM** : Les scientifiques et le Front populaire.



Souscrivez au lancement de la nouvelle formule d'*Histoire & Sociétés* :

60 €

(abonnement de lancement comprenant l'abonnement d'un an)

36 €

pour quatre numéros

(offre réservée à la France métropolitaine. Nous consulter pour les Dom-Tom et l'étranger).

Commandez

par téléphone au

03 80 48 10 40

(paiement par carte bancaire)

ou par courrier à cette adresse :

Histoire & Sociétés,
Revue européenne d'histoire sociale,
12, rue du Cap-Vert,
21800 Quétigny

10,75 €

le numéro

(19,75 € pour le n° 18-19, frais de port inclus)

Revue européenne d'histoire sociale, *Histoire & Sociétés* contribue à donner la plus large diffusion aux travaux des chercheurs étudiant les sociétés européennes. À la fois sociale et européenne, *Histoire & Sociétés* s'attache à dégager les convergences européennes comme les spécificités propres à chaque société.

L'histoire du travail et des politiques sociales, des groupes sociaux et des itinéraires individuels, le rôle des techniques ou l'évolution des structures des entreprises, l'histoire des identités professionnelles et des métiers, ainsi que leurs représentations, l'histoire des mouvements enfin, dans leur articulation politique et sociale, constituent les angles d'approche privilégiés de la revue.

Histoire & Sociétés entend ainsi contribuer à l'élaboration d'une histoire sociale européenne, tant par les thèmes qu'elle

aborde que par les chercheurs qu'elle associe. L'adoption d'une perspective résolument comparatiste et européenne se double de la volonté de confronter les démarches disciplinaires et de favoriser la pluridisciplinarité.

Revue scientifique, *Histoire & Sociétés* est également une revue d'intervention dans le débat public. Le choix des thèmes abordés, la relative brièveté des articles (autour de 30 000 signes), la réduction de l'appareil critique marginal comme la qualité éditoriale de la revue, résultent de cette préoccupation. *Histoire & Sociétés* est ainsi portée par une ambition collective : participer aux débats qui traversent les disciplines scientifiques et les faire connaître à un public non spécialiste qui considère l'importance des questions sociales dans la compréhension de nos sociétés contemporaines.

Édité par Alternatives Économiques avec le concours de la MGEN et du CNL, *Histoire & Sociétés* bénéficie du soutien du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (Paris I/CNRS), de la MiRE (ministère de l'Emploi et de la Solidarité), du Musée Social (Cedias), des Archives du monde du travail (Roubaix) et de l'IDHE (Université Paris X Nanterre).

Indispensables revendications syndicales

L'actualité des débats et des enjeux des scrutins présidentiels et législatifs imminents témoigne de l'impact des grandes luttes revendicatives menées ces derniers temps dans une unité exceptionnelle, intergénérationnelle et bien au-delà des seuls spécialistes de la recherche et de la formation. Oui, le mouvement massif impulsé par la pétition «Sauvons la recherche» depuis janvier 2004, les grandes manifestations contre le CPE constituent des données sociétales et politiques fortes qui balisent les programmes.

Pas un candidat qui ignore ces questions... on le constatera à nouveau dans les pages du dossier «Recherche, université: des choix cruciaux». Preuve que les mouvements sociaux, les forces syndicales qui les portent et contribuent à les organiser, participent fortement à faire bouger la société.

On peut donc être étonné et, dans une certaine mesure, inquiet, de tous les contournements dont les organisations syndicales font aujourd'hui l'objet. Il y a danger pour la démocratie et le dialogue social à voir se multiplier les échantillons de Français transformés en cobayes censés interpellier les candidats et les forces politiques.

Le débat citoyen a aussi besoin des syndicats, des revendications légitimées par les votes des salariés, des interlocuteurs rompus aux négociations. En effet au-delà d'affichages d'intentions généreuses pour la recherche et l'enseignement supérieur, on a souvent peine à discerner les véritables intentions des forces politiques: le rôle de l'Agence nationale de la recherche (ANR), le fondement et l'organisation des évaluations, la part des missions des organismes et des universités, le statut et les grilles salariales des personnels, le mode d'animation de la vie scientifique et universitaire.

Disons-le sans artifice, nos syndicats SNCS et SNESUP, les chercheurs et les enseignants du supérieur entendent conjuguer les plus hautes exigences scientifiques et l'ouverture au plus grand nombre des formations supérieures, démocratie et efficacité sociale. ■



Le 3 mars 2007

Jean Fabbri
Secrétaire général du SNESUP-FSU

→ **Directeur de la publication:** Jacques Fossey → **Directeurs de la rédaction:** François Bouillon et Jean-Marc Douillard → **Comité de rédaction:** Bureaux nationaux du SNESUP et du SNCS → **Coordination éditoriale du dossier Recherche, université: des choix cruciaux:** Henri Audier, François Bouillon → **Les auteurs:** Henri Audier, François Bayrou, François Bouillon, Daniel Bourgoïn, Daniel Boy, Marie-George Buffet, Cécile Duflot, Jean Fabbri, Jean-Paul Fitoussi, Jacques Fossey, Arnaud de La Pradelle, Anne-Yvonne Le Dain, Jacques Migozzi, Marc Ollivier, Michel Pinault, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Xavier Timbeau, Dominique Voynet → **Secrétaire de rédaction:** Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste:** Stéphane Bouchard → **Illustration:** Couverture: © PETER SPIRO/FOTOLIA → **Impression:** Imprimerie De Chabrol CAP 18. Case postale 49. 189, rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 → **Routage:** Improfi → **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité. 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél.: 0555241403. Fax: 0555180373. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (contact@comdhabitude.fr/www.comdhabitude.fr) → **Promotion:** Annie Huet → **Informatique, Web:** Hatem Dourai. → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél.: 0145075870 — Fax: 0145075851 — sncs@cnrs-belleuve.fr. **Commission paritaire:** 0409 S 07016. **ISSN:** 0755-2874. **Dépôt légal à parution.** Prix au numéro: 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros): 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).



ENTREE

Syndicat national des chercheurs scientifiques
[SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex
Tél.: 0145075870. Fax: 0145075851
Courriel: sncs@cnrs-belleuve.fr
CCP SNCS 1390429 S PARIS. www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur
[SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris
Tél.: 0144799610. Fax: 0142462656
Courriel: accueil@snesup.fr
www.snesup.fr

→ ÉDITORIAL	p. 03
Indispensables revendications syndicales. Jean Fabbri	p. 03
→ ACTUALITÉS	p. 06
Des PRES sous pressions. Jean Fabbri	p. 06
Pour des services publics de qualité, accessibles à tous.	p. 06
L'université est une chance : propositions de la Conférence des présidents d'université (CPU)	p. 07
Pourquoi nous ne chiffrerons pas les programmes présidentiels. Manifeste contre une déontologie en rase campagne. Jean-Paul Fitoussi, Xavier Timbeau	p. 09
→ RECHERCHE, UNIVERSITÉ : DES CHOIX CRUCIAUX	p. 11
Bilan de la mandature 2002-2007. Jacques Fossey	p. 12
Recherche, enseignement supérieur, innovation. Jean Fabbri, Jacques Fossey	p. 14
Recherche et enseignement supérieur : enjeu central de l'élection présidentielle	
→ François Bayrou	p. 18
→ Marie-George Buffet	p. 19
→ Ségolène Royal	p. 20
→ Nicolas Sarkozy	p. 21
→ Dominique Voynet	p. 22
Recherche et enseignement supérieur : une priorité qui divise les partis politiques.	p. 24
Baisses d'impôts, dégrèvement d'impôt et service public.	p. 30
Appel « Pourquoi nous consentons à l'impôt ».	p. 31
La recherche : priorité nationale ou lourdeur mortifère ? Anne-Yvonne Le Dain	p. 32
Le rapport Guillaume nous donne raison ! Henri Audier	p. 35
Les scientifiques s'ouvrent à la société. Daniel Boy	p. 38
Les facs de lettres proposent des filières d'avenir Jacques Migozzi	p. 40
→ ZOOM	p. 42
Les scientifiques et le Front populaire. Michel Pinault	
→ HOMMAGE	p. 45
Allocutions prononcées lors de l'inhumation de Gabriel Mokobodzki. Daniel Bourgoïn, Arnaud de La Pradelle	
→ BOÎTE AUX LETTRES	p. 46
La dialectique ne s'use que quand on ne s'en sert pas. Marc Ollivier	
→ ABONNEMENT/ADHÉSION	p. 47

Revue **Lumières**



Lumières est une revue vivante capable d'entendre des voix contradictoires, qui ne s'effraie pas de la *disputatio*, de la remise en cause, dès lors qu'elle est argumentée. La revue est divisée en trois ensembles, un dossier, un forum et des recensions.

Lumières est une revue qui dépasse les barrières disciplinaires en ayant constamment le souci de l'ensemble des points de vue représentés dans le centre interdisciplinaire bordelais d'étude sur les Lumières.

Dans ce septième numéro, le lecteur est invité à parcourir le monde maçonnique, en passant par l'Angleterre, la France, l'Italie, la Belgique, la Suède, la Bavière, la Russie pour gagner les rives américaines du temps de Franklin et rejoindre le Saint-Domingue de Toussaint Louverture. Les thèses du complot souvent évoquées, sont ici revisitées.

Numéros de Lumières déjà parus

- 1 - Stoïcisme antique et droit naturel moderne
- 2 - Franz Beck un musicien des Lumières
- 3 - L'esclavage et la traite sous le regard des Lumières
- 4 - Regards sur l'optique de Newton, 1704-2004
- 5 - Esthétique et poétique de l'objet au XVIII^e siècle
- 6 - Lisbonne 1755 : un tremblement de terre et de ciel
À paraître
- 8 - Foucault et les Lumières
- 9 - Bilan du Joséphisme

Prix au numéro : 22 €

Abonnement annuel (deux numéros) : 40 €

La *Vie de la recherche scientifique* (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez au fil des dossiers les grands sujets qui sont au cœur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN
INDIVIDUEL : 25 € • INSTITUTIONNEL : 50 €

REVUE ÉDITÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (SNCS-FSU)

INSTITUTION :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Télécopie :

Mobile :

Dom. :

Abonnement à compléter et à renvoyer avec votre règlement au : Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex.
Tél. : 01 45 07 58 70. Télécopie : 01 45 07 58 51. Courriel : snca@snrs-bellevue.fr. Site Web : www.snca.fr

RÉGIE PUBLICITAIRE : COM D'HABITUDE PUBLICITÉ, TÉL. : 05 55 24 14 03/06 19 94 46 85

Des PRES sous pressions

Jean Fabbri

Secrétaire général du SNESUP

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) avec leurs structures rigides souhaitées par le ministère peinent à se mettre en place.

Les pressions de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) pour la structuration la plus rapide possible de super-établissements baptisés PRES – dans un sens bien différent de cette idée avancée lors des États généraux de Grenoble – visaient à un effet d'annonce. Par le biais de ces regroupements, certains espéraient voir remonter le classement de certaines universités françaises dans les palmarès internationaux... et en tirer gloire.

En ce début mars 2007, les structures rigides concoctées par le ministère – statut d'EPCS qui éli-

mine toute représentation élue de l'animation de ces coopérations – peinent à se mettre en place. L'opposition argumentée des personnels à cette précipitation, les votes clairs de certains CA d'établissements (INSA de Lyon, université de Tours...), la prudence de certains présidents ont relativement freiné la mise en place de ces PRES. Bien des chantiers restent ouverts sur les objectifs, les missions, le cadre optimal de ces coopérations – variables suivant les régions – et le degré de coopération entre universités et organismes à une échelle régionale !

Pour des services publics de qualité, accessibles à tous

Cette pétition a été lancée par la Confédération européenne des syndicats (CES) qui regroupe 81 organisations membres de 36 pays européens, ainsi que 12 fédérations syndicales européennes, soit plus de 60 millions de membres.

Ensemble, revendiquons des services publics au service des citoyen(ne)s et demandons à la commission européenne de proposer une législation (1) européenne. Les services publics (2) sont essentiels pour la cohésion sociale, économique et régionale de l'Europe. Ces services doivent être de grande qualité et accessibles à tou(te)s les citoyen(ne)s. Jusqu'à présent, les privatisations ou les libéralisations (notamment dans les secteurs de l'énergie, la Poste, les télécommunications) étaient les seules alternatives proposées au développement des services publics. Il est temps de trouver d'autres solutions !

C'est la raison pour laquelle nous appelons la Commission à proposer une législation européenne pour les services publics visant à :

- Faire prévaloir l'intérêt général incarné par les services publics, permettre l'accessibilité des services publics à tou(te)s ;
- Renforcer les services publics pour consolider

les droits fondamentaux des citoyen(ne)s ;

- Garantir plus de sécurité juridique pour permettre le développement durable des missions de service public ;
- Donner aux services publics une base juridique solide afin de les protéger contre les attaques du tout marché.

→ NOTES/RÉFÉRENCES

Vous pouvez signer cette pétition en ligne à cette adresse : www.petitionpublicservice.eu/petition-pour-des-services-publics

1. La terminologie européenne utilise généralement le mot « directive » ou « directive-cadre » pour désigner la loi, la législation.

2. Les services publics sont appelés services d'intérêt général (SIG) et services d'intérêt économique général (SIEG) dans la terminologie européenne.

VERSION PROVISOIRE PRÉSENTÉE À METZ EN ATTENTE
DE LA VERSION DÉFINITIVE (VOTÉE EN MARS)

L'université est une chance

Propositions de la Conférence des présidents d'université (CPU)

La France doit faire le choix de soutenir enfin ses universités pour se donner une chance de rester un pays qui compte dans le concert des nations. Ses missions indissociables sont :

- La recherche (fondamentale et finalisée). L'université est et doit rester la référence et l'opérateur majeur de la recherche. Le seul véritable enseignement universitaire est celui fondé sur la recherche.
- La formation générale et professionnelle pour faire de l'insertion professionnelle un des objectifs majeurs des universités. Cela exige aussi de réformer totalement l'accueil et le suivi des étudiants. La formation tout au long de la vie est également un enjeu essentiel.
- La valorisation économique et sociale au plus près du territoire. L'université doit pouvoir être un acteur majeur de l'émergence des PME innovantes dont notre pays a cruellement besoin.
- L'internationalisation et la contribution au rayonnement et à l'attractivité de la France. L'université doit être la référence en matière d'exigence de qualité dans tous ces domaines. Elle est au cœur du système de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'organisation territoriale de ce système.

Principes de base

La CPU réaffirme les fondements des missions publiques d'enseignement supérieur et de recherche des universités – équité, efficacité, qualité – et l'indivisibilité du système universitaire : toutes les universités ont vocation à atteindre l'excellence et à construire leur réputation, dans des domaines plus ou moins larges, et toujours fondée sur la valeur scientifique et sur la reconnaissance évaluée des performances des établissements. Cela doit assurer à toute université ou groupe d'universités une visibilité nationale et internationale. Il ne saurait y avoir de système

universitaire à plusieurs vitesses ; mais en même temps, il faut reconnaître et valoriser la diversité des universités.

Elle souhaite aussi privilégier le modèle d'université pluridisciplinaire car le ^{xxi} siècle réclame des étudiants dotés d'une culture scientifique variée et large. La CPU rappelle enfin l'importance des logiques de projet et de contrat, qui permettent un développement et une structuration du système universitaire.

Nous avons focalisé nos propositions sur la réussite du plus grand nombre, enjeu politique essentiel pour notre pays. Faire réussir les jeunes Français à et par l'université, c'est bien se préoccuper des grandes missions de l'université et des moyens et outils qui nous permettraient de placer l'université française comme une référence dans le monde en reconnaissant que la diversité des profils, talents, compétences et aspirations est une chance et non un fardeau. C'est enfin donner à la France la possibilité de tenir son rang : répondre à l'angoisse des Français face à la déqualification des formations et à la panne de l'ascenseur social, angoisse dont la crise du CPE fut une claire illustration.

Pour la réussite du plus grand nombre

- Faire du cycle licence, aux volumes horaires augmentés pour les étudiants, à l'encadrement renforcé, le vecteur premier de la réussite à l'université. La licence devra permettre, au travers de parcours modulaires différenciés, d'assurer tant la préparation aux concours et aux poursuites d'étude longues, que l'insertion professionnelle. Elle deviendra la référence d'un post-bac réorganisé assurant une réelle égalité des chances. C'est pourquoi nous demandons que les cycles préparatoires externes aux écoles soient placés au sein du système universitaire, de manière à permettre une évolution de la nature des concours favorisant une véritable diversification des cultures et des compétences.



-
- Mettre en place à la fin du premier semestre, pour chaque étudiant, quelle que soit sa filière universitaire, un contrat individualisé de réussite (CIR), défini par l'équipe pédagogique, incluant suivi personnalisé, module de projet professionnel, stage obligatoire hors du milieu universitaire, projets personnels encadrés et une organisation des enseignements privilégiant les petits groupes.
 - Organiser un processus d'orientation active, piloté par les universités, concernant tous les bacheliers, organisé en collaboration entre les établissements du secondaire et ceux du supérieur.
 - Faire de l'accueil et des conditions de vie des étudiant(e)s un chapitre majeur du contrat d'établissement, comportant des indicateurs publics et suivi par une commission spécifique paritaire ouverte aux étudiants. Faire de l'université le guichet unique de l'aide sociale, de l'aide à la scolarité et de l'aide à la mobilité sortante et entrante des étudiants.

Recomposition du paysage universitaire

- Favoriser l'organisation territoriale du système universitaire pour améliorer son efficacité et son attractivité. Reconnaître ainsi la spécificité de chaque établissement au sein d'un système universitaire national diversifié à large couverture territoriale.
- Concevoir et négocier les regroupements et les alliances au niveau des établissements eux-mêmes, en fonction des projets qu'ils développent, font évaluer et contractualisent.
- Dresser une cartographie nationale de référence de la formation et de la recherche universitaires qui soit un outil collectif (ministères, CPU) de mise en cohérence de l'organisation métropolitaine, régionale et nationale de l'Université française. Garantir ainsi l'équité de l'accès des citoyens à enseignement supérieur et une recherche de qualité.
- Assurer la convergence des écoles externes et des universités en associant les écoles aux projets de groupement de type PRES et aux contrats des universités.

Autonomie, gouvernance et responsabilité des universités

- Préparer une loi d'orientation et de programmation définissant l'engagement de l'État pour l'université du XXI^e siècle. Dans ce cadre, donner

aux universités une autonomie pleine et entière et une gouvernance efficace, préciser leurs nouvelles missions, réviser les règles d'organisation interne, définir les modalités de leur évaluation, et renouveler les formes de la démocratie universitaire et de la citoyenneté étudiante.

- Modifier, à la faveur de la loi, la structure de gouvernement des universités : accorder un rôle stratégique central à un CA resserré, responsabilisé et ouvert sur l'extérieur (en particulier un droit de veto systématique sur le recrutement de l'ensemble des enseignants-chercheurs) ; redéfinir le partage des responsabilités entre présidence et composantes, quels que soient leurs statuts actuels, sur la base de contrats d'objectifs inclus dans le projet d'établissement.
- Confier à la CPU l'accompagnement de toutes les universités, dans leur accession, selon leur propre calendrier, à une réelle autonomie et à une nouvelle forme de gouvernance.
- Attribuer à chaque université la maîtrise totale de ses moyens : l'ensemble des ressources budgétaires, la masse salariale, le patrimoine immobilier.
- Confier aux universités la gestion du recrutement et des carrières des personnels Biatoss, dans le cadre de la fonction publique, en assurant les moyens d'une véritable politique de formation et d'une véritable politique sociale et indemnitaire à destination des Biatoss.
- Modifier la définition des tâches des enseignants-chercheurs statutairement reconnues et confier à l'établissement la fixation des services individuels en fonction de sa politique globale.

La révolution budgétaire

- Engager une révolution budgétaire en faveur des universités en établissant un pacte social et politique réunissant l'État, les collectivités, les entreprises, les familles. L'effort global doit atteindre les 10 milliards d'euros pour l'ensemble des activités de l'université, notamment pour assurer une dépense globale de 12 000 euros par an et par étudiant. La part de l'État doit rester prépondérante dans ce financement. Une majoration et une modulation des droits d'inscription accompagnée d'une révision globale du système d'aides aux étudiants doivent être prévues.
- Renforcer la culture de projet dans les universités en redonnant au contrat d'établissement renouvelé, évalué *a posteriori*, une véritable valeur stratégique et un poids plus important dans les ressources des établissements, à côté

du financement de base des activités de service public qui doit être assuré sur critères par l'État.

- Associer pleinement les collectivités territoriales au financement de l'immobilier universitaire, des relations internationales, des investissements d'équipements, de la formation continue, de la VAE et de l'apprentissage. En contrepartie, négocier avec les collectivités la signature d'un volet spécifique complémentaire du contrat d'établissement.
- Orienter la fiscalité des entreprises et des particuliers vers le financement de la recherche, de l'innovation et de la formation universitaires. La CPU demande la création de fondations universitaires, destinées à soutenir tant la recherche, que la valorisation et que la formation, bénéficiant d'un régime fiscal favorable.

- Renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche : extension de l'échelle indiciaire, mise en place d'avancements accélérés en local, sur la base d'une évaluation externe de l'ensemble des activités d'un enseignant-chercheur, accroissement des possibilités de congés pour recherche attribués par l'établissement, mise en place de véritables plans de formation continue (pédagogie, TICE), etc.
- Rééquilibrer le ratio Biatoss/enseignant et enseignant-chercheur, à la hauteur de 1 pour 1 (à l'heure actuelle 0,67/1). Renforcer en particulier l'encadrement supérieur, dans la perspective de l'accroissement de l'autonomie et du passage au budget global, et assurer la diversification des recrutements.

Conférence des présidents d'université (CPU)

POURQUOI NOUS NE CHIFFRERONS PAS LES PROGRAMMES PRÉSIDENTIELS

Manifeste contre une déontologie en rase campagne

Jean-Paul Fitoussi¹, Xavier Timbeau²

1. Président de l'OFCE. 2. Directeur du département analyse et prévision de l'OFCE.

Le chiffrage comptable des programmes présidentiels réduits à des coûts pour le présent n'évalue pas les retombées des investissements pour l'avenir dont la définition, véritable choix de société, relève de la fonction centrale du politique.

La campagne pour l'élection présidentielle débute à peine que déjà on interroge les experts pour leur demander d'arrêter les comptes en chiffrant les programmes. Le terme même de « chiffrage » est significatif, sa connotation étant davantage comptable qu'économique. Ce glissement sémantique n'est pas innocent, car il tend à véhiculer auprès de l'opinion publique l'idée qu'une arithmétique des programmes politiques est possible, et que parce qu'il s'agit d'ar-

gent public, le moins coûteux d'entre eux serait le plus efficace.

Une telle perspective est non seulement trompeuse, mais contraire aux exigences minimales de la déontologie économique. Elle est trompeuse parce qu'elle revient à affirmer qu'aucun investissement n'est rentable, qu'aucune entreprise ne vaut d'être créée. Elle contribue de ce fait à déprécier encore davantage l'avenir au prétexte de la

→

→ comptabilité du présent. Elle est déontologiquement contestable, car le coût « *ex ante* » (c'est-à-dire sur le papier) d'une mesure ne nous dit rien quant aux bénéfiques nets pour la société dans son ensemble que cette mesure produirait après sa mise œuvre.

L'évaluation des programmes politiques

C'est la raison pour laquelle les économistes ne parlent pas de chiffrage, mais d'évaluation des programmes politiques. Il s'agit alors d'un tout autre exercice, qui exige l'utilisation de modèles économiques, dont tous sont fondés sur un ensemble d'hypothèses, qui, si elles n'étaient pas vérifiées, remettraient en cause les évaluations.

Les choses se compliquent encore lorsqu'on sait qu'il existe des modèles alternatifs fondés sur des axiomes différents et qui de ce fait produisent des évaluations différentes. Aussi pour qu'un « chiffrage » soit recevable, il faut que sa publication soit associée à celle de l'indication du modèle utilisé et des principales hypothèses sur lesquelles il est fondé. Ce n'est évidemment pas le cas des chiffrages qui circulent aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle leur foisonnement actuel contribue davantage à obscurcir le débat qu'à l'éclairer.

Tenter d'évaluer l'impact d'une mesure proposée, à partir d'hypothèses explicites et débattues, est un exercice utile pour éclairer les choix publics. C'est l'un des métiers de l'OFCE et nous ne nous déroberons pas à nos responsabilités.

La fonction du politique

En revanche, évaluer un programme présidentiel dont la principale valeur tient à l'impulsion dynamique qu'il entend donner à l'économie et à la société – plutôt qu'à la mécanique budgétaire sur laquelle il s'appuiera – nous semble au-delà de ce que la bonne économie peut faire. La fonction centrale du politique, surtout s'agissant d'élections présidentielles, est de mettre en scène l'avenir, d'indiquer le futur, et non de se perdre dans les méandres de l'ingénierie sociale et économique.

« Combien ça coûte » est le slogan de programmes télévisés et distrayants, ce n'est pas une

méthode pour savoir si les options qui nous sont proposées par les candidats à l'élection présidentielle sont à la hauteur des enjeux.

La science économique, riche de toutes ses doctrines et de ses écoles, peut nous apporter des éléments de réflexion, des faits stylisés, des récits d'expérience voire des principes d'action. Elle peut aider à conforter nos convictions et à dépasser nos intuitions, nos préjugés.

Parer d'objectivité un chiffrage *ex ante* qui refuse de prendre en compte les conséquences mêmes des choix de société parce que leur évaluation est trop discutable, c'est jauger chaque candidat à une seule aune : sa capacité à réduire les coûts présents et donc son ambition pour le pays. Car il n'existe aucun objectif que l'on puisse atteindre sans instruments. Et les instruments majeurs de la réforme d'une société et de la construction d'un avenir sont les investissements qui représentent autant de coûts présents et de gains futurs.

C'est bien parce que nous avons insuffisamment investi dans l'enseignement supérieur et la recherche que le rythme de croissance de notre productivité et donc de notre pouvoir d'achat sont si faibles aujourd'hui. C'est bien parce que le programme de Lisbonne – la belle ambition de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde – ne fut assorti d'aucun véritable instrument que ses résultats furent et demeurent si décevants. Nous n'avons exposé aucun coût, pris aucun risque, aussi sommes-nous aujourd'hui moins riches que nous ne l'avions prévu !

Ce serait donc rendre un bien mauvais service à la démocratie et à l'efficacité économique que de suivre la voie de l'enfermement comptable du politique. C'est précisément parce que les choix de société sont irréductibles à la seule rationalité des « chiffres » qu'il est indispensable de les soumettre au débat public et à la démocratie.

Donner des éléments de cadrage, expliquer les débats théoriques et empiriques, évaluer en toute transparence des propositions bien définies, en acceptant de discuter leurs hypothèses, bien sûr ! Critiquer des programmes sous prétexte que l'on ne sait évaluer que leur coût et pas leurs bénéfices revient à sacrifier l'avenir au présent.

Jean-Paul Fitoussi, Xavier Timbeau

→ NOTE/RÉFÉRENCE

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) est un institut indépendant de recherche et de prévision. L'OFCE a été créé par décret, le 11 février 1981, au sein de la Fondation nationale des sciences politiques. Il regroupe plus de trente chercheurs répartis en trois départements : www.ofce.sciences-po.fr

Recherche, université des choix cruciaux

François Bouillon

Choisir à qui l'on donne la parole parmi les candidats à l'élection présidentielle et à leurs partis sur les propositions concernant l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas chose aisée.

Le plus simple, c'était de ne retenir que les candidats des partis démocratiques représentés à l'Assemblée nationale : François Bayrou pour l'UDF, Marie-George Buffet pour le PCF, Ségolène Royal pour le PS, Nicolas Sarkozy pour l'UMP, Dominique Voynet pour les Verts.

Mais ce choix était restrictif. C'est pourquoi nous nous sommes également adressés aux candidats ou aux partis se situant dans l'opposition au libéralisme et à ses différentes formes : LO, LCR... Aucun parmi eux n'a été en capacité de nous répondre dans le laps de temps commandant nos contraintes rédactionnelles. Plusieurs associations ou personnalités contactées, se réclamant de la gauche antilibérale, ont été dans le même cas ou ont décliné notre offre : Michel Onfray, Jacques Testart de la Fondation sciences citoyennes, Philippe Aigrain de l'autre campagne.

Malgré ces limites, nous espérons que ce dossier pourra vous aider à vous repérer sur les enjeux des prochaines élections, au premier chef pour ceux qui relèvent de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont sous « les feux de la rampe » des présidentielles. Feux que nous avons allumés par nos actions et nos propositions.

Bilan de la mandature 2002-2007

Jacques Fossey
Secrétaire général du SNCS

En cinq ans, le gouvernement a mis en place un nouveau système de recherche inspiré du modèle anglo-saxon basé sur les universités. La loi-programme recherche de 2006 multiplie les centres de décision et les opérateurs de recherche. La conséquence va être une explosion de la précarité chez les jeunes chercheurs et l'instabilité des équipes et laboratoires de recherche.

La recherche française va mal. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder l'évolution de la part du PIB consacrée à la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD), le principal indicateur représentant la place de la recherche dans l'activité économique d'un pays. Celui-ci a chuté de 2,45 % en 1993 à 2,11 % en 2005, faisant régresser la France du 5^e (1) au 14^e (2) rang mondial. Toutefois, avec une DIRD de 40 milliards de dollars (Md\$), la France est la 5^e puissance mondiale en matière de recherche (3). Si sous la mandature de Jospin, la part du PIB est restée stable autour de 2,22 %, celle-ci a de nouveau chuté d'un dixième de point entre 2002 et 2005. Nous nous dirigeons dangereusement vers les 2 %, à l'horizon 2010, au lieu d'atteindre les 3 % du PIB annoncés dans tous les discours officiels. D'ailleurs plus aucun candidat ne met en avant cette échéance.

Le «Pacte pour la recherche»

Si notre pays ne va pas bien du point de vue des financements, sa future organisation est préoccupante. Le «Pacte pour la recherche», voté par le Parlement en avril 2006, va complètement déstabiliser le service public de recherche. Schématiquement, il existe deux types de gestion de la recherche publique : l'anglo-saxon, où les principaux financements proviennent de fondations et d'agences comme la NSF aux États-Unis ou The Royal Society au Royaume-Uni, et le mode français où ceux-ci dépendent surtout des organismes de recherche. Les deux systèmes s'appuient sur les universités. La principale différence provient donc de la nature de leurs partenaires : agences ou organismes de recherche. Avec le Pacte pour la recherche, le gouvernement a opté pour le modèle anglo-saxon. Cette politique, amorcée par

Claude Allègre, remet en cause principalement le CNRS. Rappelons la crise autour du Comité national en 1997 et l'affrontement entre le ministre et la directrice générale du CNRS. Cette «ambition» est aujourd'hui reprise par Sarkozy qui dit vouloir réduire le CNRS et transférer les chercheurs aux universités.

De plus en plus, la recherche et l'enseignement supérieur sont confrontés aux demandes sociales. Celles-ci sont, notamment dans le domaine économique, soutenues par de nouvelles structures comme les pôles de compétitivité et l'Agence nationale de la recherche (ANR). Dans ce contexte, il va être de plus en plus difficile aux organismes de recherche et aux universités de trouver les moyens de développer les recherches les plus en amont, celles dont les retombées sont à la fois les plus prometteuses mais aussi les plus aléatoires. Une recherche «à façon» est certainement utile car elle met en avant les questions d'innovation mais elle ne laisse pas de place à la prise de risque permettant d'atteindre l'imprévisible. En effet, l'histoire des sciences le montre, les plus grandes découvertes scientifiques n'ont jamais été programmées.

Les années de la gauche plurielle ont été marquées par des crises cruciales comme celle de l'implantation de SOLEIL – une installation de rayonnement synchrotron de dimension européenne voire mondiale – qui illustre la volonté de «désinvestir» les grands organismes comme le CNRS de leurs prérogatives au profit de structures privées. Roger-Gérard Schwartzberg – dernier ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur du gouvernement Jospin – a tranché en faveur d'une implantation en France. Il a également mis en place un «Plan décennal de gestion prévisionnelle et pluriannuelle de l'emploi scientifique» (2001-2010) qui a été abandonné dès le début de l'actuelle mandature.

En cinq ans, celle-ci a mis en place un nouveau système de recherche. Dès 2003, la ministre déléguée à la Recherche a expliqué que l'on a changé de politique en passant d'une logique de financement de structures à celle d'un financement par projet, c'est-à-dire que l'on allait privilégier les fonds de financement par rapport aux organismes. En 2004, le gouvernement s'est attaqué aux emplois de chercheurs en transformant des postes statutaires en CDD. Cela a déclenché la crise de Sauvons la recherche qui a débouché sur les États généraux de Grenoble. Début 2005, la diffusion sur le site Internet du SNCS d'une version de travail de la loi intitulée alors LOPRI a permis de comprendre que la politique du gouvernement était complètement orthogonale à celle des États généraux. Cette loi de programme pour la recherche a été votée et promulguée en avril 2006 et ses différents aspects mis en place immédiatement. Le dernier élément important de cette loi est l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) qui se substitue au Comité national – instance représentative élue par la communauté scientifique – et installe des experts nommés. Le but principal de cette loi est d'affaiblir le pouvoir d'intervention des organismes de recherche en le dispersant dans un certain nombre de lieux différents sur lesquels le gouvernement reprend tout à fait la main.

Les jeunes chercheurs

En conséquence, les jeunes chercheurs auront une carrière de postdocs à répétition. Les meilleurs seront embauchés sur postes stables à l'approche de la quarantaine, au lieu de 25 ans il y a 40 ans. Les personnels statutaires seront également sous pression : pour mener leurs recherches, ils devront se mettre en adéquation avec les offres de financement. C'est un système de pilotage sous contrôle gouvernemental. Pour accentuer cette pression, le système va créer un « volant » important de CDD corvéables et malléables à merci : le chercheur précaire, jetable en fonction des besoins.

La loi met en place toute une « batterie » de nouveaux outils. La stratégie se décline du haut vers le bas. Le Conseil interministériel de la recherche scientifique et de la technologie (CIRST) décide de la politique à suivre en matière de recherche. Au ministère de la Recherche, la direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) définit les grandes orientations et l'ANR est chargée d'en organiser le financement. Cette dernière n'a directement ni laboratoire ni personnel. Elle peut abandonner ses soutiens financiers sans avoir à en

gérer les conséquences sociales. Le chercheur en CDD n'aura qu'à trouver un autre financement et le laboratoire se réorienter sur des sujets à la mode. Cette « machine de guerre » irresponsable permet, en définitive avec peu d'argent, d'orienter les recherches vers un certain nombre d'objectifs dont la pertinence à long terme reste à démontrer.

Des nouveaux opérateurs de recherche

À côté de l'ANR, des nouveaux opérateurs de recherche sont mis en place. Ce sont les PRES, schématiquement des regroupements d'universités. Cela peut être une bonne chose ou être complètement dévoyé. Par contre, il est certain que les instances des PRES sont peu démocratiques. Les RTRA (réseaux thématiques de recherche avancée) vont regrouper sous un mode de gestion privée (fondation) un certain nombre de filières. Enfin la partie industrielle, les pôles de compétitivité, complète ce triptyque. Il faut aussi noter la complémentarité des thématiques entre PRES, RTRA et pôles de compétitivité.

Cette multiplication des centres de décision diminue les possibilités de résistance. Les financements dépendront principalement de l'ANR, de l'Agence de l'innovation industrielle, d'OSEO anvar ou de la direction générale aux entreprises. Ainsi si un PRES, un RTRA, un pôle ou l'ensemble « ne convient plus », il suffira de leur couper les crédits. Ce n'est pas le cas d'un organisme comme le CNRS – outil pluridisciplinaire, organisé en départements scientifiques avec des logiques de disciplines, une instance d'évaluation, le Comité national, responsable de personnels et de structures de recherche – qui peut, dans une certaine mesure, s'opposer aux orientations du ministère.

Il faut organiser la recherche sur les deux piliers que sont les organismes et les universités. Nous ne militons pas pour le statu quo. Le système doit évoluer. Les universités ont, globalement, besoin de trouver leur place. Il faut qu'elles développent un réel partenariat avec les organismes dont la vocation nationale s'intègre au plan européen et mondial. Actuellement, un président d'université, même la plus avancée sur le plan scientifique, dépend des ressources du ministère et du CNRS. Il faut faire confiance à ces universités, leur permettre, si elles le désirent, de se regrouper et de s'intégrer dans la cohérence nationale. Nous militons pour un système qui s'appuie sur les organismes de recherche et les universités.

Jacques Fossey

→ NOTES/RÉFÉRENCES

(1). Suède (3,3 %), Japon (2,9 %), Suisse (2,7 %), États-Unis (2,5 %). (2). Israël (4,7 %), Suède (3,9 %), Finlande (3,5 %), Japon (3,2 %), Corée (3,0 %), Islande et Suisse (2,9), États-Unis (2,7 %), Allemagne (2,5 %), Autriche, Danemark, Taiwan et Singapour (2,4 %). Les régions Midi-Pyrénées (3,7 %) et Ile-de-France (3,4 %) sont au-delà des 3 % du PIB. (3). États-Unis (313 Md\$), Japon (118 Md\$), Chine (115 Md\$) et l'Allemagne (62 Md\$).

Recherche, enseignement supérieur, innovation

Jean Fabbri¹, Jacques Fossey²

1. Secrétaire général du SNESUP 2. Secrétaire général du SNCS

Malgré le mouvement des scientifiques de 2004, la politique de la droite depuis 2002 a mis la recherche et l'enseignement supérieur sous la coupe du dirigisme gouvernemental. Elle les a plongés dans la récession et la déstructuration de leur organisation. Une autre politique de développement économique et social doit mettre la priorité sur la recherche et l'enseignement supérieur. Pour cela, une autre loi doit remplacer le « Pacte pour la recherche ».

Donner la priorité à la recherche et à l'enseignement supérieur

1.1. Pour construire une société solidaire de la connaissance, la France doit afficher plusieurs objectifs prioritaires :

- Porter au niveau de la licence 50 % d'une classe d'âge (37 % aujourd'hui) ;
- Accroître le nombre de diplômés en master et doctorat ;
- Élever la dépense par étudiant à plus de 14 000 euros (7 800 euros aujourd'hui) ;
- Atteindre 3 % du PIB consacrés à la recherche (2,11 % en 2005) en programmant un accroissement d'environ 0,1 % du PIB par an alors que, depuis 1992, il décroît régulièrement.

À cette fin, il faut une progression annuelle minimum de 10 % du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1.2. Un butoir pour ces objectifs risque d'être la prévisible pénurie globale en doctorants. Pour rendre les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur attractifs, il convient prioritairement d'améliorer les carrières. Les doctorants doivent bénéficier d'un contrat de travail avec un salaire au moins égal à 1,5 SMIC (au lieu du SMIC aujourd'hui). Leur qualification doit être reconnue dans la fonction publique et les conventions collectives. Le nombre d'allocataires de recherche doit fortement augmenter ainsi que les emplois correspondants du secteur privé. Dans le secteur public, il faut un plan pluriannuel de l'emploi scientifique avec pour objectifs la suppression de la précarité et la création d'emplois de titulaires.

1.3. Pour intégrer la recherche dans les activités du pays, il faut associer les Français aux grands choix : débats citoyens, conférences nationales sur les grands défis scientifiques, diffusion de la culture scientifique et technique... Le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) pourrait jouer le rôle de « parlement » de la recherche. Après que les grandes orientations de la politique nationale de recherche ont été décidées par le Parlement, les moyens pour atteindre les objectifs fixés doivent être définis par les scientifiques. Pour cela, ils doivent jouir d'une grande liberté et leur indépendance doit être réaffirmée.

1.4. Le retard en matière de recherche et développement de l'Union européenne sur les États-Unis et le Japon s'accroît. La Chine progresse à grands pas. Une Europe de la recherche et de

l'enseignement supérieur suppose une volonté politique et de dégager la recherche des intérêts immédiats des grands groupes multinationaux, souvent dominés par les fonds de pension, qui agissent en fonction du seul marché. Plutôt que l'actuelle approche technocratique et centralisée, nous voulons construire l'Europe de la science en renforçant les coopérations entre établissements et réseaux, entre laboratoires.

Transformer et démocratiser les formations supérieures

2.1. Une nouvelle dynamique des formations supérieures au sein d'un monde universitaire renoué (formations d'ingénieurs, cursus spécialisés... inclus) nécessite un cadre de référence national des formations et diplômes, offrant à tous, à chaque palier, des qualifications reconnues et des possibilités effectives de poursuite d'études. Dès le premier cycle et tout au long des cursus, la dimension universitaire doit être garantie, associée à la dimension professionnelle.

Des dispositifs pédagogiques diversifiés permettant une appropriation des savoirs, des méthodes par les étudiants et une formation plus autonome doivent être développés. Il faut rapprocher le taux d'encadrement du premier cycle de ceux des classes préparatoires. Ceci impose des relations élargies entre les universités et les lycées notamment en ce qui concerne l'orientation des futurs bacheliers.

2.2. En respectant les spécificités de chacun, il convient de développer de fortes convergences entre les cursus spécialisés (santé, paramédical, beaux-arts, ingénieurs, gestion et commerce, section de technicien supérieur (STS), classes préparatoires, écoles) et ceux des universités. L'organisation de passerelles et de cursus partagés favoriseraient cette convergence. Cela permettrait, entre autres, d'impliquer toutes les formations dans une plus grande articulation avec la recherche.

2.3. Il convient de passer d'une orientation subie à une orientation choisie. Pour cela, il faut :

- Donner des moyens suffisants aux Services universitaires de l'information et de l'orientation (SUIO) ;
- Favoriser l'accessibilité aux informations sur les formations supérieures ;
- Offrir, dès la première année du premier cycle, des parcours plus diversifiés ;
- Généraliser les dispositifs de suivi individualisé et de soutien.

De plus, quelle que soit la situation sociale et familiale, un plan social étudiant de grande ampleur doit être mis en place, notamment par une allocation d'autonomie. Cela nécessiterait à repenser la fiscalité des familles.

2.4. Il faut un encadrement beaucoup plus fort des étudiants en premières années avec, en particulier, une remise à niveau du nombre d'emplois d'IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service). En matière de locaux, il faut un plan d'urgence quinquennal prenant en compte le retard pris dans la mise en œuvre du plan U3M (Université 3000), de plus grandes surfaces pour les premiers cycles, la mise en sécurité des bâtiments, ainsi que la création de bureaux correctement équipés, notamment en sciences humaines et sociales. La situation catastrophique des bibliothèques universitaires françaises (cf. rapport Miquel) nécessite un plan de rattrapage d'ampleur.

2.5. Pour les enseignants-chercheurs, la rapide évolution des connaissances exige un lien accru entre leur production et leur transmission. Ils ont besoin de consacrer plus de temps à la recherche : mi-service pour les nouveaux maîtres de conférence et les ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche), 150 heures de présence devant les étudiants, années sabbatiques, accroissement de l'accueil dans les organismes... Il faut favoriser le recrutement au plus près de la thèse et la mobilité volontaire tout au long de la carrière (mutation, échange chercheurs enseignants-chercheurs...).

Mettre en œuvre une politique coordonnée de la recherche publique, basée sur les établissements

3.1. Contrairement à d'autres pays, le système de recherche français s'est construit en s'appuyant sur de nombreux établissements nationaux. Pour l'améliorer, il faut partir de ce qui marche et en corriger les défauts et insuffisances. En première urgence, il faut doubler les crédits de base distribués par les établissements et même les tripler dans certaines disciplines. C'est aux établissements, dans le cadre de leurs contrats avec l'État, d'impulser la politique scientifique et non à l'ANR (Agence nationale de la recherche) qui, sous sa forme actuelle, doit être supprimée.

3.2. La priorité est de faire travailler ensemble les nombreux organismes de recherche. Des programmes fédérateurs ayant pour mission le développement des coopérations entre établissements doivent être mis sur pied. Chaque programme sera négocié par les établissements concernés. Afin de ne pas avoir recours aux CDD, chaque établissement engagera les emplois statutaires nécessaires à la réalisation des programmes.

3.3. Les universités doivent jouer pleinement leur rôle dans la recherche. Elles doivent, avec leurs partenaires, définir leurs orientations scientifiques

→

→ prioritaires et assurer une recherche de qualité reliée aux enseignements dispensés dans leur établissement. Dans le cadre d'une contractualisation quadriennale tripartite contrôlée et évaluée et de tous les autres partenariats, elles doivent obtenir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de cette politique. La recherche en éducation est une condition nécessaire pour améliorer la formation des enseignants. L'intégration des IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) à l'université doit être l'occasion de hisser cette recherche au niveau international.

3.4. Alors qu'il faut veiller à équilibrer la recherche et l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire, les réseaux thématiques de recherches avancées (RTRA) concentrent l'essentiel des moyens et des financements sur quelques campus et réduisent l'initiative des organismes et des établissements. Ce sont des fondations, non dotées d'instances représentatives, qui capteront les financements de l'ANR et développeront l'emploi précaire. Ces RTRA doivent être, sous leur forme actuelle, supprimés.

3.5. Les coopérations «à la base» entre les universités mais aussi entre universités et écoles doivent être développées dans l'intérêt des étudiants et de la recherche. À condition qu'ils soient sous d'autres formes que celles proposées par le gouvernement, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) pourraient faciliter ces coopérations ainsi que les associations contractuelles avec les organismes de recherche. Les PRES sont des structures légères de coordination qui ne doivent pas se substituer aux universités. Ils n'ont pas vocation à devenir une nouvelle strate décisionnelle. Les PRES peuvent être une étape intermédiaire conduisant, à moyen terme, à une fusion d'universités. Dans ce dernier cas, la direction des PRES ne saurait se réduire à quelques responsables d'universités : une représentation élue des divers personnels concernés est nécessaire pour mener à bien ce processus.

3.6. Pour la recherche, au moins 5000 emplois statutaires doivent être créés chaque année, comprenant environ 50 % d'enseignants-chercheurs et chercheurs, 50 % d'ingénieurs, de techniciens, d'administratifs et d'ouvriers de service dont les 2/3 pour les universités et 1/3 pour les organismes de recherche. Un effort spécifique est à faire pour l'enseignement du premier cycle. Il faut aussi rendre attractives les carrières des diverses catégories (amélioration indiciaire et promotions). La mobilité des personnels entre EPST et universités, sur la base du volontariat, doit être favorisée. Pour cela, il faut un plan pluriannuel de l'emploi scientifique basé sur des emplois budgétaires de titulaires. Il faut à la fois diminuer la précarité et abaisser fortement l'âge de recru-

tement sur emploi pérenne. Un plan d'intégration des CDD doit être prévu.

3.7. Lors de la contractualisation, le laboratoire définit son programme de recherche et, dans ce cadre, les équipes, leurs projets. Le programme de l'unité inclut les nouvelles thématiques, les réorientations et recompositions d'équipes. Les organismes doivent avoir les moyens de financer les programmes sur 4 ans à la hauteur souhaitable. Des dispositifs de «projets blancs», internes aux établissements, permettront les réorientations.

Promouvoir la recherche industrielle et l'innovation

4.1. La politique concernant la recherche industrielle et l'innovation doit viser à moderniser les secteurs «traditionnels» et à renforcer le tissu productif français en activités de haute technologie. Après qu'eurent été délaissées pendant quatre ans, la recherche et l'innovation, l'actuel gouvernement n'a ensuite fait que d'empiler une série de mesures sacrifiant les recherches de base.

4.2. Les grands programmes technologiques actuels et les secteurs d'avenir doivent s'appuyer sur un effort national et européen. Ils doivent être choisis en fonction de l'ensemble des besoins de la société et non sur la seule loi du marché. Il faut donc privilégier les aides ciblées sur des objectifs définis par rapport aux aides fiscales incontrôlées et pléthoriques. Les pôles de compétitivité sont à repenser. Les programmes scientifiques relèvent d'une prospective qui doit associer volonté publique, citoyenne et évaluation basée sur une expertise scientifique collective. Les impulsions financières des régions devront s'inscrire dans un partenariat cohérent au niveau national et européen. Il faut organiser le contrôle scientifique et démocratique des fonds dédiés à la recherche industrielle. Les PRES peuvent coopérer avec l'ensemble des partenaires industriels et notamment les pôles de compétitivité, à condition de développer les missions du service public de recherche et d'enseignement supérieur.

4.3. Il est totalement absurde de vouloir développer l'innovation industrielle en laissant dépérir les recherches fondamentales, nécessaires au progrès des connaissances et sources des futures découvertes. Par contre, la satisfaction des besoins sociaux, comme la réussite des programmes technologiques ne sont possibles que si les recherches publiques finalisées sont aussi encouragées.

Jean Fabbri, Jacques Fossey

EN LIBRAIRIE

L'ANNÉE DE LA RECHERCHE 2006

Sous la direction de Jacques Fossey

avec les contributions de :

Claude Allègre Gérard Aschieri Henri Audier
Jean-François Briat Michel Blay Pierre Cohen
Jacques Fossey Maurice Héryn Jean-Paul Huchon
Pierre Lasbordes Claudine Laurent Philippe Lazar
Henri Revol Isabelle Stengers Alain Trautmann
Francis-André Wollman Dominique Wolton...

**Tour d'horizon des points de vue et propositions, après deux années de crise.
Verbatim des acteurs de la recherche**

Ils sont tous là, ou presque. Syndicalistes, présidents d'université, dirigeants d'organismes de recherche, députés, militants, sociologues... Tous ont participé à ces folles années 2004-2005 qui ont donné le tournis aux labos et aux blouses blanches. Ce livre tombe donc à pic en permettant un tour d'horizon presque complet des points de vue sur ce mouvement, le système de recherche public, ses objectifs, ses moyens, ses lares et les réformes qu'il mérite. Mais, surtout, l'exposé des opinions au-delà du constat partagé que le système ne peut se perpétuer sans changement montre une diversité qui tourne souvent à l'affrontement. La bonne idée, c'est d'élargir le débat au-delà des questions de postes et de crédits publics. De publier le coup de gueule de Philippe Lazar. De donner la parole à Isabelle Stengers, qui interroge ses collègues : « Et votre relation avec l'industrie ? » De laisser place aux enjeux de l'espace européen de recherche ou à « la démocratisation des choix technoscientifiques ».

Sylvestre Huet, Rebonds, Libération du mardi 13 décembre 2005

Pour les commandes en nombre (à partir de 10 exemplaires) : se renseigner auprès du SNCS.

SNCS, 1, place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex. Fax : 01 45 07 58 51 Tél. : 01 45 07 58 70

l'Archipel

SNCS
UNIVERSITÉS
RECHERCHE
INTERGOUVERNEMENT

François Bayrou

Candidat de l'UDF

Programme pour la recherche et l'université

La recherche, c'est la clé de la réussite de notre pays dans les défis du XXI^e siècle. Aujourd'hui, les conditions de travail des chercheurs sont de plus en plus précaires. Les débouchés se raréfient : la recherche est considérée en France comme une activité à part, non comme une formation qui conduit à la responsabilité dans l'entreprise. Les jeunes se détournent de la recherche, les vocations scientifiques sont de plus en plus rares et les jeunes chercheurs nous quittent pour l'étranger.

Je veux donc rendre le métier de chercheur plus attractif, d'abord par une réévaluation des grilles de salaire. Quand vous êtes payé 1300 € par mois et que votre angoisse, c'est d'arriver à nourrir votre famille, comment pouvez-vous être productif, créatif, pleinement impliqué sur des missions de recherche ?

Je veux faire de la recherche l'une des voies privilégiées pour la sélection des élites, ce qui passe par un accord entre les universités et les grandes écoles, par la possibilité d'aller-retour entre les deux filières : continuer toute formation en grande école par une thèse, effectuer une année en grande école comme école d'application d'une formation doctorale.

Il faut attirer les chercheurs en France. Je propose une décision emblématique : exempter d'impôt les revenus des brevets déposés par des chercheurs français ou résidents en France.

Tout cela demande un engagement précis sur les moyens.

C'est pourquoi j'ai proposé un engagement national et transpartisan sur une augmentation régulière, et sur le long terme, du budget de la recherche, de l'ordre de 5 % par an sur dix ans.

Un pays qui concentre ses efforts sur la recherche est un pays qui soutient mieux qu'au-

jourd'hui ses universités.

Il faut par exemple poser la question de leur gouvernance.

Je tiens au modèle universitaire national, par exemple pour les diplômés. Mais la gouvernance de l'université française est désresponsabilisante et complexe. Il faut améliorer son fonctionnement et promouvoir les fonctions d'encadrement. Avoir des universités performantes, où tout le monde va dans la même direction, où les expériences des uns et des autres se fécondent mutuellement, c'est la clé de la compétitivité nationale dans les prochaines décennies.

Enfin, la réussite des étudiants. J'avais instauré le semestre d'orientation à l'entrée de l'Université. Il a été peu à peu abandonné. Or 40 % des étudiants échouent en première année, car la rupture est trop brutale entre le lycée et l'enseignement supérieur. Il faut donc mettre en place, entre la terminale et la première année, des mois de propédeutique, qui forment à l'orientation et aux méthodes de travail de l'université. Nous avons donc besoin de tuteurs, de répétiteurs, de bibliothécaires, pour personnaliser beaucoup plus les soutiens à l'étudiant qui débute.

Il nous faut donc une nouvelle ambition pour l'université. Sur cet enjeu national, nous avons besoin de fixer de grands objectifs, discutés et votés de manière transpartisane, sur lesquels le président de la République s'engage. Aujourd'hui, la France dépense près de 20 % de moins par étudiant que la moyenne constatée dans les pays de l'OCDE. Nous devons donc augmenter l'effort national en faveur des universités pour atteindre cette moyenne, soit 2,7 milliards d'euros sur cinq ans. C'est une nécessité et un investissement, tant la formation des jeunes est importante pour notre avenir.

Marie-George Buffet

Rassembler la gauche populaire et antilibérale

La recherche : enjeu central des choix de société

Par les rapports qu'elle entretient avec toutes les formes du savoir et des savoir-faire, par le rôle central qu'elle joue dans le renouvellement des problématiques de tout ordre, par sa contribution au développement et à l'exercice d'une véritable citoyenneté, la recherche est au cœur des enjeux de société. Ni ses rapports avec le développement social ni *a fortiori* les choix qui aujourd'hui décident largement des conditions de l'exercice de l'activité de recherche ne font consensus. La recherche dans notre pays, comme au niveau européen et mondial, subit de plein fouet les conséquences désastreuses des politiques libérales menées partout dans le monde.

Aussi, pour ce qui concerne l'Europe, il y a urgence à rédiger un nouveau traité de l'Union européenne qui permette à la société dans son ensemble et donc aussi à la recherche de se libérer des carcans financiers ou des dogmes de « la concurrence libre et non faussée ». Cette urgence est aussi de gagner l'exclusion des activités de recherche et d'enseignement supérieur des compétences de l'OMC. Pour la France, l'urgence est d'abroger la loi dite de « Pacte pour la recherche » et de lancer en même temps le chantier d'une nouvelle loi prenant pour base la profonde réflexion et les propositions des États généraux de la recherche. La politique que je préconise s'appuie sur les éléments suivants :

1. Moyens

Je propose le doublement de l'effort budgétaire national pour la recherche et l'enseignement supérieur sur la législature à venir. C'est un rattrapage nécessaire des années de coupes sombres décidées par la droite. C'est aussi vital pour placer la recherche au cœur de l'effort national de reconquête de la place de la France dans le monde.

La TVA fera l'objet de reversement intégral aux établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur. Et les laboratoires publics de recherche devront bénéficier de financements stables et récurrents, à hauteur de 2/3 de leurs besoins.

2. Financement

Je veux instituer une fiscalité nouvelle qui dissuade la spéculation financière et prélève notam-

ment les profits inutiles qui sont ceux de nombreuses multinationales. Ce qui pose la question de la réforme et de l'augmentation de l'impôt sur les sociétés. Les aides publiques à la recherche devraient aussi être soumises à évaluation rigoureuse, quitte à être supprimées quand elles ne servent aucun investissement productif réel. En créant un pôle financier public, je veux aussi refonder toute la politique du crédit afin d'abaisser les taux d'intérêt pour les investissements productifs des PME-PMI et les relever pour les investissements spéculatifs.

3. Recherche industrielle et technologique

Je propose la création d'un grand établissement public de recherche technologique et industrielle intégrant les missions de valorisation de la recherche (ANVAR) et agissant dans le cadre d'une logique de service public. Il pourrait notamment s'appuyer sur ses composantes régionales et être géré selon des modalités analogues au CNRS, qui garde la maîtrise de ses programmes de recherche fondamentale. Je souhaite que l'ensemble des établissements publics de recherche puisse opérer en étroite coopération, à parfaite égalité, avec les établissements d'enseignement supérieur.

4. Science et société

Le périmètre et les missions des actuels CRST devraient être élargis par la création d'instances nouvelles qui rassembleraient des scientifiques, dans leur diversité, avec une représentation citoyenne pluraliste. Elles seraient dotées de pouvoir d'auto-saisine et pourraient délibérer dans la plus totale indépendance par rapport aux pouvoirs publics et aux pressions économiques. Ces instances auraient un pouvoir d'enquête sur pièce et sur place (risques technologiques et développement respectueux de l'environnement, du patrimoine naturel...) et pourraient déposer, chaque année, un rapport devant l'Assemblée nationale. Le gouvernement se verrait obligé de répondre à ces questions.

Il s'agit bien sûr, dans mon esprit, de mettre en chantier tout ce qui peut favoriser dans la société l'initiation, la diffusion et la popularisation critique des problématiques scientifiques.

Ségolène Royal

Candidate du PS

La recherche au cœur de notre désir d'avenir

Des États-Unis à la Chine en passant par l'Inde, le Brésil, l'Allemagne ou les pays scandinaves, le monde entre à grande vitesse dans la société du savoir et s'en donne les moyens. Pas la France car sa recherche et son enseignement supérieur sont paupérisés. Nous sommes loin de respecter l'engagement européen de Lisbonne d'y consacrer 3 % de notre PIB et, depuis 2002, notre effort de recherche a carrément baissé. Malgré ses atouts et le talent de ses chercheurs, la France est à la peine.

Mal comprise, mal financée, mal traitée, la recherche a besoin de cohérence, de réactivité et de sécurité. Pourtant, la recherche et l'enseignement supérieur sont à la fois le gage d'une croissance soutenue et durable, d'une économie innovante et d'une redistribution plus équitable. C'est pourquoi je mènerai une politique ambitieuse, en donnant la priorité dans mon action politique à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Je propose d'augmenter de 10 % par an la dépense publique et d'inciter fortement la recherche privée, les collectivités territoriales et l'Union européenne à accompagner cet effort, pour parvenir à l'objectif de 3 % du PIB consacré à la R & D. Simultanément, la dépense par étudiant sera portée au niveau de la moyenne des pays de l'OCDE. Il faudra pérenniser cet effort dans le temps par une loi de programmation pluriannuelle, remplaçant la loi de 2006. Cette loi, établie en concertation avec l'ensemble des acteurs, sera discutée en début de législature.

Notre effort doit bien sûr porter en premier lieu sur l'université. Elle est le cœur du système d'enseignement supérieur, elle a une mission primordiale : former des citoyens éclairés, des travailleurs inventifs, des passeurs et des créateurs de savoirs. Le taux d'échec, notamment en premier cycle universitaire est à la fois un drame social et un gâchis pour le pays ; la réforme de l'université doit avoir comme principe l'exigence d'une véritable égalité pour tous. Je suis aussi

très préoccupée par la situation des jeunes docteurs et par le fait que les étudiants se détournent des carrières de recherche. Sur tous ces problèmes, je fais des propositions en réponse à vos questions (cf. p. 24).

J'ai conscience que toute activité de recherche représente l'exploration de l'inconnu et la remise en question des certitudes. Elle est faite de questions surprenantes, de projets au long cours, de découvertes inattendues et imprévisibles. Je redonnerai aux laboratoires, aux organismes et aux universités les moyens pour développer tous les programmes et projets bien évalués, en faisant confiance aux scientifiques pour favoriser plus encore la réactivité, la pluridisciplinarité, l'émergence d'équipes et de thématiques nouvelles.

L'innovation se nourrit de l'enseignement supérieur et de la recherche. Plus les entreprises, et notamment les PME, collaboreront étroitement avec les laboratoires publics, meilleure sera leur compétitivité. Notre politique visera à irriguer les secteurs traditionnels pour les moderniser, à favoriser la création de centres de recherche dans les grands groupes, à inciter les entreprises à employer des docteurs, qui sont le mieux à même de transformer en innovation des avancées scientifiques. Le soutien qu'une société décide d'accorder à la recherche traduit la manière dont cette société vit sa relation à l'avenir. Mon engagement à faire de la recherche et de l'enseignement supérieur une grande cause nationale traduit mon attachement à des valeurs de progrès.

C'est pour cette raison que je souhaite renforcer l'implication des citoyens dans le processus de décision concernant les grands choix stratégiques. La recherche scientifique comme toute activité créatrice doit disposer d'une grande liberté conceptuelle à condition qu'elle respecte dans ses développements nos valeurs, et en premier lieu des valeurs d'ordre éthique, qui sont le fondement d'une société démocratique.

J'y veillerai.

Nicolas Sarkozy

Candidat de l'UMP

À l'heure de la société de la connaissance, notre système d'enseignement supérieur et de recherche est à bout de souffle. Les moyens financiers manquent. La France investit si peu dans ses universités qu'elle dépense plus pour un lycéen que pour un étudiant. Le budget alloué à la recherche baisse depuis 15 ans en part de PIB. Les résultats ne sont pas non plus à la hauteur de nos ambitions. Un étudiant sur deux quitte l'université avant d'avoir obtenu le moindre diplôme. Notre recherche décroche en termes de publications scientifiques, de dépôt de brevets, de prix Nobel reçus.

L'enseignement supérieur et la recherche constituent pourtant les ressorts principaux de notre capacité à innover et donc de notre compétitivité économique dans l'économie mondialisée. C'est pourquoi ils seront ma priorité budgétaire durant les cinq prochaines années : j'augmenterai de 40 % les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur et d'un quart celles consacrées à la recherche. J'inciterai les entreprises à augmenter également leurs dépenses de recherche et d'innovation pour que nous atteignons l'objectif de 3 % du PIB d'ici 2012. À cet effet, je soutiendrai davantage l'effort des PME en matière d'investissement dans la recherche.

Notre objectif doit être de porter 2000 PME à 500 salariés. Ces PME seront nos champions dans l'économie de demain.

Mais ces moyens supplémentaires n'auront aucun effet s'ils alimentent un système sclérosé. D'importantes réformes structurelles doivent les accompagner.

En rénovant leur gouvernance, en proposant un statut d'autonomie réelle pour les établissements volontaires, je rendrai possible en France l'émergence de grandes universités, ayant la maîtrise de l'ensemble de leurs ressources et de leur recrutement, mêlant l'enseignement et la recherche au plus haut niveau et disposant d'une forte visibilité internationale, car elles pourront se battre à armes égales dans la compétition mondiale de l'enseignement supérieur.

La France a également besoin d'un système

de recherche plus efficace et capable de dégager des priorités d'avenir (sciences du vivant, Internet, développement durable, nanotechnologies). Le financement de structures rigides ne le permet pas aujourd'hui. C'est pourquoi je transformerai nos grands organismes en agences de moyens, pour qu'ils financent la recherche française selon une logique de projets. Nos universités deviendront les principaux opérateurs de la recherche, comme cela est le cas dans tous les pays à la pointe de l'innovation.

Un système d'enseignement supérieur performant, ce doit être aussi la chance pour tous les Français d'avoir accès à des emplois plus qualifiés, plus valorisants et mieux rémunérés. Les jeunes ne sont pas aujourd'hui suffisamment orientés vers des filières qui correspondent à leurs aptitudes et aux besoins du monde du travail. Je garantirai à chaque bachelier non seulement une place dans l'université de son choix, mais une place où ses chances de réussite seront réelles, en limitant le financement des filières sans débouché et, à l'inverse, en encourageant les universités à ouvrir des places dans celles qui conduisent à un emploi.

Je faciliterai aussi le financement des études afin de favoriser la réussite des étudiants issus des classes populaires et des classes moyennes (bourses plus nombreuses, prêt à taux zéro de 1 000 euros par mois) et j'engagerai un effort massif d'amélioration de la vie étudiante, notamment par la création de campus universitaires dignes de ce nom. L'aménagement du plateau de Saclay en pôle d'enseignement et de recherche de réputation mondiale sera un chantier présidentiel. De même que la création d'un campus de niveau européen dans chaque région.

Enfin, parce que la France ne peut plus perdre 15 à 20 % de ses jeunes chercheurs chaque année, je mettrai en place des carrières plus attrayantes, grâce à une plus grande modulation des rémunérations, la promotion au mérite et des moyens plus importants pour travailler. De même, je souhaite faire revenir les chercheurs français partis à l'étranger et attirer les meilleurs étudiants, chercheurs et enseignants étrangers.

Dominique Voynet

Candidate des Verts

La recherche et l'écologie sont aussi indispensables l'une que l'autre pour définir la manière dont nous faisons société, et ce que nous souhaitons, collectivement, pour l'avenir. Tous, nous voulons comprendre l'univers dans lequel nous vivons, acquérir les connaissances et le savoir qui vont nous permettre de nous préparer aux évolutions de notre façon d'habiter le monde. La recherche ne peut pas être un bien de consommation : c'est forcément un bien collectif, et cela suppose qu'il y ait du débat autour de ces questions dans la société. Cela suppose aussi des moyens, des ressources humaines durables, un fort engagement public.

Plus que jamais aussi, dans un monde aux ressources limitées, il faut creuser de nouvelles pistes, économiques, écologiques, sociales, pour une société vivable et pour un monde durable. Évidemment, cela interroge les missions et l'évaluation de la recherche. Mais il ne s'agit pas de remplacer l'arbitraire productiviste d'aujourd'hui par un autre arbitraire, fut-il Vert ! Et aucun thème de recherche ne saurait être « interdit ». Je plaide pour un débat démocratique sérieux, qui permette d'anticiper, de préparer les évolutions. Confrontée en tant que ministre au problème des dioxines, des pesticides dans l'eau, de la vache folle, je peux témoigner que ce dialogue normal entre science et politique fait cruellement défaut. Et les contributions de la société doivent avoir toute leur place dans ce débat : l'expertise d'usage des salariés de l'amiante vaut bien celle de l'Académie qui balayait le danger d'un revers de la main. Comment des académiciens ont-ils pu signer un rapport écrit par le Pr Pélerin pour se blanchir des conséquences de Tchernobyl ? Même s'ils sont exaspérants, sans Pièces et Main-d'Oeuvre à Grenoble, parlerait-on aujourd'hui aussi largement des impacts potentiels des nanotechnologies ? Qui peut nier la qualité des innovations dues à la communauté du logiciel libre ?

La question des moyens est incontournable. Les fameux 3 % du PIB (si on met de côté le fait que le PIB n'est pas forcément l'outil optimal

pour mesurer la richesse d'une société) font consensus. Mais ils n'ont de sens que s'ils servent à construire une société de la connaissance, et non de la seule compétitivité (et le slogan de Lisbonne est ambivalent) ; et encore faut-il que le secteur privé prenne toute sa part dans ce chiffre, et cesse de sous-traiter une partie de sa recherche à des laboratoires publics asphyxiés. Cette asphyxie, justement, je veux y mettre un terme immédiat en rendant aux organismes une large part des crédits alloués à l'ANR et en revenant sur les allègements fiscaux accordés sans contreparties ni évaluation. Mon souhait est qu'une des premières mesures d'un gouvernement des Verts et de la gauche soit une nouvelle loi de programmation de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui offrira enfin une croissance régulière et prévisible des financements et des flux d'embauche.

Un effort particulier est indispensable pour l'université, qui est dans un état de misère désastreux qui ne peut plus durer. On se réjouit d'amener au bac la majorité des élèves, mais à quoi bon si l'entrée de l'université ressemble au tir aux pigeons ? Il faut s'inspirer de pays comme la Finlande qui accueillent les étudiants, mettent en place des tuteurs, des passerelles pour l'orientation, et finalement ont bien plus de diplômés du supérieur que nous n'en avons.

Des belles promesses, tout le monde peut en faire et peu s'en privent. Mais ce sont les Verts qui ont arraché l'indexation des allocations de recherche sur les rémunérations de la fonction publique, la prise en compte de la contribution à la culture scientifique dans les critères d'évaluation, la possibilité pour les associations d'être associées aux pôles de recherche, l'obligation de contrôle pour les structures qui reçoivent des aides publiques. Dans les collectivités locales, ce sont souvent des Verts qui ont brigué les responsabilités en lien avec la recherche et obtiennent des avancées quotidiennes.

Ne vous y trompez pas : les écologistes sont bel et bien les meilleurs alliés des chercheurs !

Les femmes les Sciences



... AU DELÀ DES IDÉES REÇUES

*femmes
mathématiques*

FEMMES & SCIENCES
association



Le livret et sa couverture sont téléchargeables à l'adresse

www.int-evry.fr/femmes_et_sciences/accueil/index-2.htm

Recherche et enseignement supérieur

Une priorité qui divise les partis politiques

Nous avons posé six questions au PCF, au PS, à l'UDF, à l'UMP et aux Verts. Quatre partis ont choisi de faire répondre le ou la candidate qu'ils soutiennent. Les Verts se sont exprimés en tant que tels par la voix de leur secrétaire nationale, Cécile Duflot.

1 Que ferez-vous de la loi de programme pour la recherche, de son orientation générale, de sa programmation à court terme, de ses structures, notamment des agences comme l'ANR ou l'AERES, qu'elle a légitimées ou mises en place ?

→ **François Bayrou** : Les pôles de compétitivité, qui ont été créés pour rapprocher les entreprises et les petites et moyennes entreprises de la recherche, sont une bonne idée. Mais, de l'aveu unanime, les petites et moyennes entreprises y ont peu accès et, notamment, elles ont très peu accès aux crédits qui ont été débloqués. L'immense majorité des crédits a été captée par les grandes entreprises et ceci n'est pas normal et mérite une réorientation. De la même manière, les chercheurs expriment le sentiment que, dans

ces pôles de compétitivité, leur place n'est pas reconnue. Mon intention est de conserver ces pôles, en discutant avec l'ensemble des partenaires, pour évaluer et améliorer leur efficacité.

→ **Marie-George Buffet** : La loi appelée par dérision « Pacte pour la recherche » asservit la recherche aux marchés financiers ; elle brise la logique de service public ; elle met la communauté scientifique en dépendance du pouvoir politique, consacrant une certaine forme d'étatisme. Je pense qu'on ne peut rien en conserver d'utile ; il faut l'abroger et construire une nouvelle loi prenant pour base la réflexion des États généraux de la recherche.

→ **Cécile Duflot** : Le texte de 2005, loin de s'inspirer de l'excellent travail des États généraux

raux, a renforcé la gestion libérale de la recherche, notamment en entérinant les coupes budgétaires subies par les laboratoires. Pourtant, le principe d'une loi de programmation est bon (et devrait être étendu aux universités, acteurs essentiels de la recherche) car elle donne une lisibilité dans le temps en termes de financements et de flux de postes permanents.

De même, l'ANR et l'AERES pourraient être de bons outils si leur fonctionnement est rendu transparent et moins endogène. L'enveloppe financière de l'ANR devrait être fortement réduite (le solde étant rendu aux organismes), et être conditionnée par des critères thématiques retenus après un large débat public (débat qui devrait dans le futur systématiquement préparer les lois de programmation).

→ **Ségolène Royal** : Je pense qu'il faut redonner à la recherche française, comme à l'université, les moyens de leurs missions. S'agissant de l'université, nous devons rattraper le retard important que nous avons accumulé. En cinq ans, la dépense par étudiant sera portée au même niveau que la moyenne des pays de l'OCDE. Il y aura un engagement fort pour le premier cycle des universités (suivi, encadrement, pédagogie). C'est pourquoi je ferai adopter une loi de programmation et d'orientation, revenant sur la loi sur la recherche de 2006 pour redonner à nos universités les moyens de l'excellence.

La programmation comportera un volet « emploi » pluriannuel. Nous redonnerons aux laboratoires, universités et organismes de recherche les moyens de fonctionner correctement. Les carrières seront plus attractives financièrement et dans les conditions de travail (plus de temps de recherche pour les universitaires). Les missions de l'Agence nationale de la recherche seront donc redéfinies. Une nouvelle agence de l'évaluation évaluera les structures, dégagera des principes communs aux diverses instances d'évaluation et habilitera ces dernières.

→ **Nicolas Sarkozy** : La recherche française, parce qu'elle n'a pas su faire évoluer son organisation depuis 60 ans, est en situation de décrochage. La loi de programme du 18 avril 2006 a constitué un premier sursaut, en introduisant deux éléments indispensables à un renouveau de notre système de recherche : une évaluation indépendante (par le biais de l'AERES) et un financement selon une logique de projet (grâce à l'ANR). J'entends poursuivre cet effort et même aller plus loin durant les cinq prochaines années, avec la généralisation du financement par projet (l'ANR ne concerne que 6 % des crédits publics de la recherche) et la mise en place d'une évaluation systématique dans l'ensemble du système.

2 Envisagez-vous une autre programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche (emplois, crédits...) ? Avec quel effort budgétaire ? Sur quelle durée ? Quelles propositions pour rendre attractives les carrières ?

→ **François Bayrou** : J'ai proposé, depuis longtemps, et cela est budgété, un engagement national transpartisan, sur une augmentation régulière et sur le long terme du budget de la recherche. J'ai proposé que cette augmentation soit de 5 % par an pendant dix ans. Je veux également rendre le métier de chercheur plus attractif, par une réévaluation des grilles de salaire, car on ne peut rester au salaire moyen de 2 000 euros bruts des jeunes chercheurs. Enfin, les débouchés des jeunes chercheurs doivent se diversifier : comme dans les autres pays, la recherche doit être une formation qui mène aussi vers des postes de responsabilité en entreprise. Une des solutions est de rapprocher les grandes écoles des universités, par exemple en permettant aux jeunes chercheurs de faire une année d'application en grande école.

→ **Marie-George Buffet** : Je propose de doubler l'engagement budgétaire public pour la recherche sur cinq ans, afin de créer chaque année 3 000 emplois d'enseignants-chercheurs et 1 500 de chercheurs à temps plein, évidemment statutaires. Je m'engage aussi à la republication des emplois libérés par départ à la retraite et à la création de 2 000 emplois annuels d'IATOSS. Il faut une véritable revalorisation des carrières de tous. C'est pourquoi, pour les enseignants-chercheurs, je propose le retour à 150 heures annuelles de service d'enseignement, la prise en compte des tâches administratives, l'élargissement des conditions d'accès aux postes d'accueil CNRS, le rétablissement des IPES et la création d'un statut du doctorant offrant les garanties de sécurité du fonctionnaire stagiaire et la prise en compte dans la carrière et les retraites. Le doctorat devrait aussi être reconnu dans les conventions collectives.

→ **Cécile Duflot** : Le statut de fonctionnaire, qui doit demeurer le statut de référence, est un élément attractif fort (mais devrait être doublé d'une politique affirmée d'embauche précoce). Un effort sur les débuts de carrière est nécessaire : réévaluation des salaires des jeunes chercheurs, meilleure reconstitution à l'embauche (notamment pour les maîtres de conférences). Un effort très significatif est indispensable pour l'enseignement supérieur, aussi bien pour les infrastructures que pour le recrutement de personnel. Le budget de recherche exige avant tout d'être redéployé : budget ANR rendu en partie aux laboratoires, réduction du soutien aux programmes militaro-indus-

→

→ triels (nucléaire, aérospatial...) au profit des thématiques du futur (énergies renouvelables, économies de matières premières, SHS...), contrôle strict des aides à la recherche privée.

→ **Ségolène Royal** : Si je suis élue, je mettrai un terme à la politique de démembrement et d'asphyxie de la recherche publique qu'a menée le gouvernement actuel. Je pense que la recherche doit être une priorité nationale à long terme. Je souhaite donc augmenter le budget consacré à la recherche de 10 % par an, mobiliser les régions et l'Europe sur cette priorité stratégique, inciter par une fiscalité repensée et correctement évaluée la recherche privée à accompagner cet élan. L'effort de l'État sera inscrit dans une loi de programmation pluriannuelle élaborée avec tous les acteurs et tenant compte des propositions de la communauté scientifique lors des États généraux de la recherche. Je veux également mettre l'accent sur la formation des chercheurs et l'accompagnement de leurs carrières. Je crois nécessaire de créer un statut du jeune chercheur, comportant notamment une revalorisation des rémunérations afin de mettre un terme à la fuite des cerveaux. Je prendrai également des mesures pour favoriser la reconnaissance du doctorat.

→ **Nicolas Sarkozy** : Nous n'avons pas aujourd'hui les moyens financiers de relever le défi de la bataille mondiale de l'intelligence. Pendant les cinq prochaines années, je ferai donc de l'augmentation des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur (5 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2012) et à la recherche (15 milliards d'euros supplémentaires, pour atteindre l'objectif de 3 % du PIB en 2012) une priorité. Avec ces nouveaux financements, accompagnés des réformes structurelles indispensables, j'entends notamment revaloriser les carrières des enseignants et des chercheurs, grâce à des rémunérations plus élevées et davantage modulées selon le mérite, des responsabilités supplémentaires pour les chercheurs, même jeunes, qui ont fait leurs preuves, et des moyens plus importants pour travailler (laboratoires bien équipés).

3 Quelles mesures préconisez-vous pour que la recherche se développe dans le secteur privé ?

→ **François Bayrou** : En matière de recherche, la France vit une situation paradoxale : nous formons les meilleurs chercheurs du monde, mais nous les formons pour les autres, et notamment au bénéfice de l'appareil de recherche américain. C'est une perte organisée de la substance nationale. Je veux inverser ce processus. Il est normal que les jeunes chercheurs français aillent découvrir, pendant quelques années, les laboratoires de

recherche des grands pays où s'élabore la science de la planète. Mais il faut qu'ils reviennent. Et même il faut que viennent en France d'autres chercheurs, leurs collègues, issus d'autres pays, d'autres systèmes universitaires. C'est pourquoi je propose un encouragement à l'installation en France des chercheurs les plus performants : je propose que la France décide d'exempter d'impôt les revenus des brevets déposés par des chercheurs français ou résidents en France.

→ **Marie-George Buffet** : Je préconise la création d'un grand organisme public de recherche technologique et industrielle chargé de la prospective et des programmes publics. Il pourrait notamment organiser les interfaces avec la recherche fondamentale (CNRS) et intégrer la valorisation de la recherche dans ses missions, dans une logique de service public. Sa gestion et ses modes d'évaluation pourraient être calqués sur les instances correspondantes du CNRS. Il serait assis sur des composantes régionales. Les aides publiques à la recherche pourraient être conditionnées par l'embauche de docteurs en CDI. Les exigences du crédit d'impôt recherche pourraient aussi être révisées, tout en étant maintenues pour les TPME-TPMI.

→ **Cécile Duflot** : Les multiples aides aux entreprises apportées par l'État et les collectivités publiques sont énormes (65 Md€ en 2005), et pourtant l'effort de recherche privée est en France le plus faible de l'OCDE ! Cette déplorable singularité est due au moins en partie à l'absence de formation par la recherche des cadres dirigeants : la valeur des jeunes docteurs doit être démontrée aux entreprises (ainsi qu'aux administrations). À court terme, des conditions fortes d'emploi de jeunes docteurs conditionneront l'octroi d'aides à la recherche. Et pour préparer le long terme, les grandes écoles seront rapprochées de l'université. Les aides à la recherche seront ciblées vers les PME innovantes, évaluées avec rigueur, et encourageront des activités d'innovation et de R&D socialement utiles et écologiquement soutenables.

→ **Ségolène Royal** : Notre politique visera à irriguer les secteurs traditionnels pour les moderniser, à favoriser la création de centres de recherche dans les grands groupes, à inciter les secteurs qui ne réalisent qu'un trop faible effort d'investissement en recherche. Il faudra évaluer rapidement l'efficacité des premiers pôles de compétitivité, donner plus de responsabilités aux régions dans leur animation, favoriser leur organisation en réseaux. Je suis favorable à une réforme des financements d'État et de la fiscalité (notamment le crédit d'impôt) pour mieux les recentrer sur les PME ou sur des objectifs ciblés, sur l'embauche

des chercheurs dans la recherche privée, sur l'aide aux premières étapes de l'innovation.

→ **Nicolas Sarkozy** : Le secteur privé ne représente que la moitié des dépenses nationales de recherche. Mon objectif est qu'il en atteigne les deux tiers d'ici 2012. J'encouragerai notamment l'innovation dans les PME, dont l'effort de recherche est proportionnellement le plus faible, en renforçant le crédit impôt-recherche, en leur réservant une partie des crédits publics de recherche et en ratifiant le protocole de Londres sur le brevet européen. Dans la continuité de la politique des pôles de compétitivité, je favoriserai les liens entre le secteur privé et les autres acteurs de l'innovation afin d'accroître la circulation du savoir et de multiplier les créations d'entreprises issues du monde de la recherche (en considérant par exemple comme zone franche fiscale les incubateurs d'entreprise dans les universités).

4 Dans la détermination des grands choix à effectuer pour la politique de la recherche, quel rôle envisagez-vous pour le Parlement, les scientifiques comme pour les citoyens ?

→ **François Bayrou** : Il n'y a plus aucun débat parlementaire sur la recherche, si ce n'est à l'occasion des discussions budgétaires. Une vraie politique, c'est une stratégie globale, qui pose des objectifs nationaux, chiffrables, vérifiables, garantit les moyens pour les atteindre, et les évalue. C'est dans une démocratie d'abord le travail du Parlement. Pour éclairer les décisions publiques, il faut organiser des débats publics contradictoires, avec des experts indépendants : je pense par exemple à la question des OGM. Il y a un silence sur cette question. C'est pourquoi je propose une conférence scientifique, sous l'égide de l'Académie des sciences, pour nous éclairer sur ce sujet. Et en attendant, je suis favorable à un moratoire sur les OGM. Débat, transparence, objectifs fixés par l'État, évaluation : voilà selon moi la méthode de la décision politique.

→ **Marie-George Buffet** : C'est à l'Assemblée nationale que doit revenir le pouvoir de déterminer tous les grands choix politiques de la Nation, dont les orientations de la politique de recherche et d'enseignement supérieur. C'est pourquoi je m'engage pour une République sociale et citoyenne. La communauté scientifique doit retrouver ses prérogatives pour la détermination du contenu scientifique et du périmètre des programmes ou pour l'évaluation par les pairs. Des instances adéquates devraient garantir son indépendance de jugement et d'appréciation par rapport aux pressions économiques ou politiques. C'est pourquoi je propose la création d'instances nouvelles, en élargissant le périmètre des

actuels CRST ainsi que leurs missions par des collèges citoyens, chargés du dialogue nécessaire et permanent entre communauté scientifique et société.

→ **Cécile Duflot** : Une approche écologique de la recherche implique la démocratisation des choix scientifiques et techniques et la prise en compte des besoins non marchands de la société. La recherche fondamentale doit conserver une pleine autonomie méthodologique (ce qui suppose des crédits récurrents d'un bon niveau) ; mais les grands choix de recherche doivent faire l'objet d'un large débat public, piloté par le Parlement (OPECST aux moyens renforcés) et précédé en amont de conférences de citoyens. Le lien entre laboratoires et société devrait être renforcé par la multiplication des partenariats entre laboratoires et associations (thèse ou postdocs en partenariat, sur le modèle des PICRI ; détachement de chercheurs dans les associations, soutien aux modes coopératifs de production des savoirs comme le logiciel libre ou les associations de malades...) et un renforcement du soutien à la culture scientifique.

→ **Ségolène Royal** : Le débat entre les chercheurs et les Français doit se développer au fil des interrogations soulevées par les grands problèmes mondiaux (climat, énergie, démographie), mais aussi par le développement des territoires. Je souhaiterais que nos choix en matière de climat, de nucléaire, de santé, d'urbanisme, entrent de plain-pied dans le débat démocratique, un débat ouvert à tous et inscrit dans la durée. Le rôle des chercheurs et des décideurs politiques ne peut se concevoir sans débat citoyen par des assises régionales, des conférences, d'auditions publiques parlementaires pour organiser le débat entre science et société. La culture scientifique est partie intégrante de la culture. J'aiderai les associations, qui font un travail remarquable, et les établissements pour accomplir cette mission.

→ **Nicolas Sarkozy** : L'évolution de notre société exige plus de transparence, plus de participation et plus de responsabilité dans la définition et la conduite des politiques publiques, y compris celles relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. Je veux renforcer le rôle du Parlement, notamment pour le contrôle de la mise en œuvre des politiques gouvernementales. J'entends consulter, avant toute réforme importante, les citoyens et les personnes intéressées par la réforme. Cela vaudra notamment pour la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je souhaite la création d'un comité environnemental d'éthique, ayant la même crédibilité, la même notoriété, la même indépendance, que le Comité national d'éthique afin que les citoyens puissent être

→

→ éclairés sur les grandes questions posées par la recherche scientifique en matière environnementale. C'est ainsi que nous pourrions concilier le principe de précaution et l'idéal de progrès. À l'université, les scientifiques auront également un rôle central une fois la réforme de la gouvernance achevée : les chercheurs et les enseignants-chercheurs auront une place beaucoup plus importante dans les conseils d'administration.

5 Souhaitez-vous des réformes pour les organismes et les universités ?

→ **François Bayrou** : S'il n'est pas question de toucher au statut national des diplômes, la question du degré d'autonomie des universités doit être posée, en particulier pour les budgets de recherche. La gouvernance des universités est également à revoir, en démocratisant son fonctionnement et en promouvant les fonctions d'encadrement. Je m'engage à revoir la question de la relation entre l'université et les grandes écoles, avec pour objectif de marier les qualités des unes et les qualités de l'autre. Il est évident qu'aujourd'hui l'enseignement supérieur est, lui aussi, confronté à la mondialisation. La visibilité internationale des établissements d'enseignement supérieur est ainsi essentielle ; il faut leur permettre d'atteindre la taille critique pour prendre leur place dans la compétition qui se joue entre les établissements d'enseignement supérieur. La place de nos établissements dans le classement de Shanghai, par exemple, montre bien cette nécessité. Je pense qu'il faut de la souplesse, pour permettre aux établissements qui le souhaitent de nouer des coopérations entre eux.

→ **Marie-George Buffet** : Les organismes de recherche doivent retrouver leur rôle de prospective scientifique et d'évaluation par les pairs ; les universités doivent avoir les moyens budgétaires pour assurer la totalité de leurs missions dans l'indépendance intellectuelle nécessaire. C'est pourquoi je propose de les exonérer de TVA, d'avancer vers une gestion et une évaluation démocratiques des organismes de recherche et universités. C'est pourquoi plutôt que d'aller vers l'autonomie financière, outil de destruction du service public, je préconise un financement stable, récurrent et public, à hauteur des 2/3 des crédits des laboratoires des équipes et des services. Le LMD doit faire l'objet d'un réexamen complet permettant l'élévation du niveau scientifique et culturel de tous et toutes. Chaque parcours de formation devra associer une dimension fondamentale, à une autre professionnalisante.

→ **Cécile Duflot** : Outre la question évidente des moyens humains et financiers, les EPST doivent bénéficier de stabilité et ne pas être bal-

lotés par les ministres successifs : ainsi les missions des uns et des autres devraient être partie intégrante de la loi de programmation déjà évoquée. La démocratie interne des organismes et le poids de leur conseil scientifique, souvent perçue comme une menace par les autorités de tutelle, doit être restaurée. Le rôle particulier joué par le CEA et sa prépondérance de plus en plus forte au cœur du système de recherche français doivent être discutés démocratiquement. Enfin, les PRES sont un outil intéressant pour favoriser l'indispensable rapprochement entre universités et grandes écoles ; il convient de donner davantage de force à cette convergence, en y associant les EPST concernés par les unités mixtes.

→ **Ségolène Royal** : Je voudrais simplifier notre système de recherche, lui donner plus de cohérence et de réactivité. Tout en réaffirmant le rôle central des grands organismes, je proposerai des regroupements qui seront progressifs, volontaires et négociés autour de grandes thématiques. Les laboratoires des organismes devront être liés à une université. Je souhaite aussi que les régions s'investissent pour mettre à niveau les bâtiments universitaires et les logements étudiants. L'autonomie des universités doit être renforcée dans le cadre national et leur gouvernance rendue plus efficace. Plus d'autonomie pour les universités, c'est responsabiliser l'ensemble des acteurs qui négocient, dans le cadre de contrats, les moyens alloués par l'autorité de tutelle en fonction de leur capacité à faire évoluer l'offre de formation et leur organisation pédagogique. L'évaluation de toutes les activités (acquisition et diffusion des savoirs, valorisation, expertise, gestion) deviendra la règle pour les organismes de recherche et les universités.

→ **Nicolas Sarkozy** : Nous persistons dans le financement récurrent des structures de recherche, alors que les pays les plus dynamiques fonctionnent selon une logique de projets. Nous persistons à laisser nos universités à la périphérie de l'effort de recherche, alors que nos partenaires placent les leurs au centre. Nous continuons à enfermer nos universités dans un carcan centralisé pendant que les universités de tous nos concurrents fonctionnent de manière autonome et libre. Face au risque de décrochage scientifique et technologique, les réformes sont une priorité. Je transformerai donc nos grands organismes de recherche en agences de moyens, chargées de sélectionner et financer des équipes de recherche pour des projets à durée déterminée. Je renforcerai la gouvernance des universités et je donnerai à celles qui le souhaitent un statut d'autonomie réelle afin qu'elles disposent de tous les moyens nécessaires pour se développer et réussir.

6 Quels engagements prenez-vous pour assurer une plus grande égalité des chances pour l'accès et la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur (financements, filières ségrégatives, orientation et accompagnement pédagogique) ?

→ **François Bayrou** : Le point le plus important est la transition entre le lycée et l'université. Il faut réduire le grand nombre d'échecs, 40 %, en première année à l'université. On y arrivera en associant la réforme de la terminale pour en faire une année de préparation à l'enseignement supérieur (classe de propédeutique) et le semestre d'orientation dans la première année universitaire. Nous avons donc besoin de tuteurs, de répétiteurs, de bibliothécaires, pour personnaliser beaucoup plus les soutiens à l'étudiant qui débute.

La France dépense près de 20 % de moins par étudiant que la moyenne constatée dans les pays de l'OCDE. Nous devons donc augmenter l'effort national en faveur des universités pour atteindre cette moyenne, soit 2,7 milliards d'euros sur cinq ans. C'est un investissement sur l'avenir.

→ **Marie-George Buffet** : Outre ce que j'ai développé, je suis favorable à la mise en place d'un processus visant à des rapprochements profonds entre grandes écoles et établissements d'enseignement supérieur en facilitant dès à présent les passerelles de tout ordre ; les grandes écoles doivent être démocratisées dans leur recrutement et leur fonctionnement. La valorisation des acquis doit être la règle ; les diplômes nationaux doivent être garantis et ouvrir l'accès aux emplois qualifiés. Tous les jeunes en formation devraient pouvoir bénéficier de droits nouveaux ouvrant l'accès à une allocation d'autonomie ; les filières ségrégatives doivent être abandonnées : les passages qualifiants doivent devenir la règle. Enfin, je souhaite que l'accompagnement et le suivi pédagogique individualisés soient les prérequis de toute orientation.

→ **Cécile Duflot** : Les filières courtes d'enseignement supérieur sont des réussites et doivent être développées. En revanche, la filière classique menant au master et au doctorat est très fragilisée : son sous-financement est patent et un effort budgétaire à la hauteur de l'enjeu est incontournable. Une véritable politique d'orientation doit également être mise en place : trop d'étudiants échouent « par défaut » en premier cycle alors qu'il s'agit en réalité de la filière la plus exigeante ! La spécificité française des grandes écoles n'est au fond favo-

nable ni à la recherche, ni à l'économie et illisible à l'international : ce système dual n'est plus tenable, et des changements drastiques doivent être envisagés. Nos sociétés ont besoin de jeunes bien formés : la logique de parcours de réussite doit remplacer la multiplication des filières élitistes.

→ **Ségolène Royal** : Je crois en effet qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer l'égalité des chances. Un enfant d'ouvrier a sept fois moins de chances d'accéder à l'université qu'un enfant de cadre supérieur ou d'enseignant. Dans les classes préparatoires, il y a 42 % d'enfants de cadres supérieurs et professions intellectuelles contre 6 % d'enfants d'ouvriers. C'est inadmissible. Je suis donc favorable à une réforme en profondeur du financement de l'université, avec notamment une réflexion sur les aides, les prêts, et les bourses.

J'ai annoncé la création d'une allocation autonomie pour les jeunes sous condition de ressources avec un contrat pour faciliter les études et l'entrée dans la vie active. Je pense qu'il faut également agir sur l'orientation et la lutte contre l'échec en premier cycle. La mise en place d'un service public de l'orientation vraiment efficace et l'organisation d'un système de tutorat pour les étudiants de première et deuxième années pourront contribuer à atteindre ces objectifs. Je veux que les universités permettent, plus qu'aujourd'hui, la reprise d'études après une expérience professionnelle.

→ **Nicolas Sarkozy** : Chaque bachelier doit avoir une place dans l'université de son choix. C'est pour moi une priorité. Je propose plus d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Mais il doit s'agir d'une place où ses chances de réussite sont réelles. C'est pourquoi, pour veiller à ce que chacun reçoive un enseignement de qualité, qui lui offre de véritables débouchés, je verrai le financement des filières universitaires en fonction de leur capacité à faire accéder leurs étudiants à l'emploi, et je créerai un service public de l'orientation mieux informé et plus efficace.

Pour qu'aucun jeune ne soit dissuadé de faire des études, j'augmenterai le niveau des bourses et les rendrai accessibles aux enfants issus des classes moyennes. Je mettrai en place un prêt à taux zéro de 1 000 euros par mois, remboursable une fois que l'étudiant aura un travail stable, pour tout étudiant souhaitant devenir autonome par rapport à sa famille.

Propos recueillis par Laurent Lefèvre

Baisses d'impôts, dégrèvement d'impôt et service public

Les baisses et dégrèvements d'impôts, entre 2002 et 2007, ont ciblé les hauts revenus et les grandes sociétés. La qualité des services publics dépend de l'impôt comme le souligne l'appel « Pourquoi nous consentons à l'impôt ».

Le problème de l'impôt, de son montant et de sa nature doit être un élément majeur pour juger des programmes présidentiels. Il en va notamment de la qualité des services publics. C'est en ce sens que l'appel « Pourquoi nous consentons à l'impôt » est important.

La période 2002-2007 a été caractérisée par des baisses d'impôts qui ont été ciblées sur les très hauts revenus. Dans le même temps, les aides de l'État au secteur privé se sont colossalement accrues. Ainsi dans notre secteur, le crédit d'impôt s'accroît de 150 à 200 millions par an et devrait atteindre 1,7 milliard en 2010.

Selon un tout récent rapport de la Cour des comptes, ces dégrèvements concernent pour 95 % les grandes sociétés et leurs filiales, les vraies PME en étant pratiquement exclues. Cela n'a pas gêné le gouvernement pour « dé plafonner », il y a trois mois, ce crédit d'impôt pour que les grandes sociétés puissent recevoir plus, sans augmenter leur effort de recherche.

Il est certain que c'est le secteur public qui a payé la note, l'enseignement supérieur et la recherche particulièrement. La France a plongé dans le classement mondial, quant à l'effort de recherche/PIB, en passant, en quelques années, de la cinquième à la quatorzième place. Elle se

situe de plus de 30 % en dessous de la moyenne OCDE quant au financement par étudiant.

La France, comme les pays latins, se caractérise par des écarts considérables entre les bas et hauts revenus. Les diminutions d'impôts consenties par le gouvernement depuis 2002 ont renforcé le phénomène : les milliards de baisses d'impôts n'ont significativement touché que la partie supérieure des hauts revenus.

Les chercheurs, les universitaires sont mal payés, de l'ordre d'un facteur deux, à qualification égale, par rapport au secteur privé. Pour qu'ils soient mieux rétribués, il n'y a que deux solutions : augmenter les impôts ou diminuer le nombre de chercheurs.

Nicolas Sarkozy a choisi : il baissera les impôts, supprimera 250 000 emplois de fonctionnaires, 50 000 par an, sans bien sûr dire dans quel secteur : justice, éducation, santé, recherche ? Cela est cohérent avec la politique recherche qu'il propose : une recherche « tout sur projet », la suppression des organismes, la focalisation sur cinq ou six pôles en laissant croupir ou en supprimant tout le reste. Mais sans pour autant revaloriser les carrières, à l'exception de quelques primes dites « au mérite ». À vous de choisir.

ILS ONT SIGNÉ L'APPEL « POURQUOI NOUS CONSENTONS À L'IMPÔT »

Jean-Claude Guillebaud
Éditeur, essayiste et écrivain né à Alger en 1944, il a été journaliste au *Monde* et au *Nouvel Observateur*. Il a également dirigé l'association Reporters sans frontières.

Patrick Viveret
Philosophe et magistrat à la Cour des comptes, il est notamment l'auteur du rapport Reconsidérer la richesse et le fondateur du projet SOL, un système de monnaie complémentaire.

Patrick Klugman
À 30 ans, il mène de front une carrière d'avocat d'affaires au barreau de Paris au sein du cabinet Dubarry Le Douarin Veil, et de militant en tant que vice-président de SOS Racisme. Il est

membre du comité directeur du CRIF et a été président de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF).
Jean Clément
Créateur et chef d'entreprise

Appel

« Pourquoi nous consentons à l'impôt »

Cet appel lancé à l'initiative d'*Alternatives Économiques* a été signé par des économistes (Philippe Askenazy, Éric Maurin...), des politiques (Jacques Delors, Dominique Voynet...), des représentants du mouvement social (Fadela Amara...), des chefs d'entreprise, des personnalités du spectacle (Les Wiggles), des intellectuels (François Dubet, Pierre Rosanvallon, Patrick Viveret...) et de nombreux citoyens.

Nous, soussignés, assujettis à l'impôt sur le revenu, et pour certains d'entre nous, à l'impôt de solidarité sur la fortune, considérons ces prélèvements comme légitimes et sommes fiers d'apporter ainsi notre contribution aux dépenses publiques nécessaires au progrès, à la cohésion sociale et à la sécurité de la nation.

Nous considérons également qu'un impôt progressif sur les successions est le corollaire indispensable des libertés économiques offertes par l'économie de marché. Le marché est facteur de progrès parce qu'il permet à l'esprit d'entreprise de s'exprimer. Mais les inégalités qu'il engendre sont mortifères pour la démocratie si aucune limite n'est mise à la transmission héréditaire de la richesse. Celle-ci doit être acquise par le travail, par le talent, et non par le simple fait d'avoir hérité de ses parents. Une société où le pouvoir économique se transmet par héritage est une société condamnée à une croissance lente, où les rentiers l'emportent sur les créateurs et où travail et mérite perdent toute valeur.

L'État doit bien sûr savoir se réformer. Augmenter les impôts n'est pas une fin en soi et la liberté de chacun passe par la libre disposition d'une large part du fruit de son travail. Mais voir des candidats à la magistrature suprême proposer des mesures démagogiques en matière fiscale et justifier la sécession sociale des plus riches nous consterne. Car nos revenus ne proviennent pas seulement de notre talent personnel. Ils ont été acquis par notre travail, mais celui-ci ne porterait pas ses fruits sans le stock d'infrastructures, d'innovations, de savoir-faire, de goût d'entreprendre, de lien social, qui nous a été transmis par les générations qui nous ont précédés. C'est cet héritage commun qu'il nous revient de préserver et de développer en priorité afin d'assurer la qualité actuelle et future de notre vie individuelle et collective. Ce qui passe par un niveau élevé de dépenses publiques. Ces dépenses ne sont pas seulement un coût, elles sont aussi un investissement, gage à la fois de justice et de dynamisme.

C'est pourquoi nous consentons à l'impôt et récusons des baisses de la fiscalité dont la contrepartie serait l'insuffisance des moyens donnés à la protection sociale des plus pauvres, à l'éducation, à la recherche, à la santé, au logement ou encore à l'environnement.

→ NOTE/RÉFÉRENCE

Le mercredi 14 mars, la pétition avait recueilli 37 674 signatures. Vous pouvez signer cet appel en ligne : www.alternatives-economiques.fr/petition/

La recherche priorité nationale ou lourdeur mortifère ?

Anne-Yvonne Le Dain

Directrice de recherche au Cirad, membre du CSRT de 1997 à 2003

La recherche doit devenir la priorité nationale de la prochaine mandature. Cela passe par la prise en compte des spécificités de la science d'aujourd'hui, un effort budgétaire et une confiance renouvelée entre gouvernants et scientifiques. La France des savoirs a des atouts pour relever ces nombreux défis.

Le savoir. Voilà quel sera mon propos. Il y a celui qui existe et qu'il faut transmettre, et il y a celui qu'il faut inventer, les deux allant de pair, les jeunes questionnant les anciens et bousculant leurs certitudes. Mais « trouver » n'est pas simple. C'est même très dur. Ce sera de plus en plus dur. Les concepts sont de plus en plus sophistiqués et les équipements pour les tester de plus en plus coûteux, car s'il faut toujours savoir le « comment » et comprendre le « pourquoi », tout va de plus en plus vite.

Faire de la science aujourd'hui

La science descend désormais très profondément dans l'atome, le gène, la molécule, la cellule, l'organe, l'individu, l'espèce, l'écosystème, les sociétés, la planète, l'espace... et remonte, de toutes ces échelles de travail, avec de nouvelles complexités à simplifier, de nouvelles technologies à mettre au point, de nouveaux espoirs à formuler. Ce ne peut plus être le fait d'un seul individu, aussi brillant soit-il. Ce ne peut être le fait que d'équipes rapides, réactives et collaboratives qui échangent et gèrent concepts, données et expériences au sein de

réseaux nationaux, européens et mondiaux, denses et fluides.

Dans ce contexte de découvertes, gérer les confiances accordées et les défiances nécessaires nécessite la mise en place de dispositifs juridiques, administratifs et financiers à la fois nationaux et mondiaux pour garantir « à qui revient quoi » *in fine*, si valorisation économique il y a. Il faut y ajouter les questions éthiques, de plus en plus prégnantes, bien que gérées de manière différenciée selon les pays du monde – et c'est tant mieux. Bref, faire de la science aujourd'hui est plus compliqué qu'hier. Et cela nécessite une confiance mutuelle entre gouvernants et gouvernés.

La compétition est féroce car tous les pays savent qu'ils ne pourront progresser – voire se maintenir – économiquement et socialement que s'ils sont capables de créer, transmettre et utiliser les savoirs nouveaux et les technologies afférentes.

À l'affût des innovations pour les incorporer dans leurs produits et leurs *process*, les grandes « majors » de l'économie-monde le savent bien et les PME aussi. L'évolution technique va très vite. Il y a 10 ans, un téléphone portable était un luxe. Il y a 20 ans se généralisaient les ordinateurs de bureau. Il y a 30 ans apparaissaient les



gros calculateurs gestionnaires des paies dans les grandes entreprises et il y a 40 ans un Français inventait la carte à puce, si évidente à tous désormais. Aujourd'hui, nous faisons nos courses portables à la main et des gamins de 10 ans téléchargent leur musique préférée sur Internet: tout cela nous paraît normal. Or, à l'intérieur de ces nouvelles banalités, il y a des savoirs inventés, des technologies mises au point et des capitaux investis. Chacun d'entre nous a oublié – ou bien n'a jamais su – les efforts scientifiques et technologiques qui y présidaient. Ce ne peut pas être la posture d'un gouverneur qui, lui, se doit de le savoir. La recherche scientifique a toujours été un investissement efficace.

La droite au pouvoir

La droite au pouvoir ne soupçonne même pas combien c'est difficile. Difficile d'avoir une idée, d'imaginer un concept, de construire un projet. Difficile de mettre au point les expériences pour tester et prouver. Difficile de convaincre que les résultats sont pertinents et nécessaires. Parce que, en science, la compétition est la règle depuis toujours et que tout y va de plus en plus vite. Parce que désormais les « cerveaux » circulent d'un continent à l'autre et qu'il faut savoir et pouvoir les attirer et les garder.

Difficile pour un jeune de faire ce choix de carrière car sa liberté individuelle – et son salaire – se mesurera à l'aune de son attractivité pour une ambition collective: une nation audacieuse, une

université aisée, une entreprise intelligente, un laboratoire dynamique. L'époque est révolue du génie solitaire entouré de quelques jeunes cerveaux admiratifs. L'époque est aux laboratoires disposant de plateaux techniques puissants, d'une visibilité scientifique affirmée, rassemblant des intelligences nombreuses sur des objectifs clairs et imaginables. Les meilleurs d'entre eux savent pourtant que l'inimaginable peut surgir à tout moment et qu'il faudra avoir le génie de savoir le reconnaître.

Parce qu'il y a de plus en plus de jeunes scientifiques au travail dans le monde, sauf en France où ils sont stagiaires. Parce que les chemins de collaboration entre le monde académique et le monde économique sont fluides, partout dans le monde, sauf en France. Parce que partout la seule réponse possible à la vitesse des changements est la confiance *a priori* et le contrôle *a posteriori*, sauf en France. Parce que partout le grade de « docteur en sciences » est reconnu par le monde professionnel, sauf en France où il n'est même pas identifié dans les conventions collectives. Parce que partout les « grandes entreprises » construisent facilement des partenariats économiques et industriels avec les universités, les PME et TPE technologiques, sauf en France. Parce que partout dans le monde et en Europe, les « jeunes pousses » issues des laboratoires trouvent les capitaux pour se lancer et se développer, sauf en France. Parce que partout dans le monde, on considère qu'un « bon laboratoire » fait « tout », du fondamental à l'appliqué, sauf en France où l'on a recommencé à séparer ces deux notions. À cause de tout cela, nous, la France, prenons du retard.

La France des savoirs est étouffée par la défiance des gouvernants à l'égard des scientifiques et par sa très lourde aptitude à produire de la « comitologie » centralisée. Nos scientifiques passent désormais un temps considérable dans toutes sortes de comités nationaux qui analysent, proposent, suggèrent, distribuent et évaluent toutes sortes de dispositifs très compliqués destinés à définir ce que va devenir l'argent de l'État. Une foultitude d'agences nationales (ANR, A2I, AERES, etc.) et de dispositifs locaux (PRES, RTRA, pôles de compétitivité, cancérpôles et autres instituts Carnot) se mettent en place, tous destinés à organiser, mutualiser, orienter, définir ou gérer on ne sait trop quoi. Tous ambitieux et exemplaires dans leurs objectifs, tous lents, opaques et complexes dans leurs réalités. En science en France, les chemins de la décision et ceux de la gestion deviennent très lourds. Courteline et liste à la Prévert! D'autant que, bien entendu, rien de ce qui existait avant ne disparaît. Cette lourdeur est mortifère.

La droite au pouvoir – qui n'aime ni les enseignants ni l'enseignement et qui déteste les chercheurs – veut tout centraliser et soumettre l'imagination au contrôle préalable. Depuis cinq

→

→ ans, la droite a omis de rassembler et de mobiliser nos scientifiques, elle les harcèle de comités et leur coupe les vivres.

Dès son arrivée en 2002, elle a instrumentalisé la défiance, cassé brutalement les dynamiques et déclenché une crise financière sans précédent dont aucune institution ni aucun laboratoire ne sont encore réellement remis. La droite a créé l'angoisse de l'avenir. Or malgré tout cela, malgré cinq ans de courses d'obstacles pour trouver de l'argent pour travailler, malgré la comitologie infernale qui les noie dans la paperasserie, malgré la réunionite impitoyable qui sévit partout, nos laboratoires sont pour l'essentiel d'une réelle valeur et travaillent bien.

Nos universités et nos écoles forment plutôt bien nos jeunes. Tout étudiant français Erasmus circulant en Europe peut en témoigner malgré un manque de moyens confondant à l'université qui aboutit au désastreux « classement de Shanghai ». Nos « jeunes pousses » technologiques, vaille que vaille, créent de la valeur et des emplois et il serait bon de renouer enfin avec le goût du risque en « boostant » les investissements financiers privés.

Il y a dans les laboratoires des gens courageux, capables et honorables qui travaillent et inventent, et espèrent qu'on leur fera à nouveau confiance. Ce qui, bien entendu, n'exclut pas le contrôle. Cette confiance « *a priori* » irait de pair avec des objectifs clairs et partagés permettant tout à la fois, de renouer avec la création scientifique, la création d'entreprises, la création de valeur.

La recherche, une vraie priorité nationale ? C'est indispensable ! La part de la dépense nationale consacrée à la recherche et au développement (36 milliards d'euros) aura été de 2,11 % du PIB en 2005 soit 0,13 % de moins qu'en 2002 (nous étions alors à 2,24). Les États-Unis sont passés de 2,24 à 2,26 %. Les Allemands sont à 2,49. Le Japon à 3,13. Idéalement, il faudrait investir, public et privé, 2 milliards d'euros supplémentaires par an d'ici 2010 – moins que le prix du récent et brutal surcoût de l'Airbus sur l'A380.

Des enjeux économiques et écologiques

Homo Sapiens sapiens ? L'homme qui sait... sait qu'aujourd'hui comme hier « qui veut la paix prépare la guerre ». La guerre aujourd'hui, la guerre économique, c'est celle de l'intelligence, de la science, de la technique, de la vitesse, de l'innovation, de la coopération. De la coopération et de la compétition mêlées, animées, affirmées. Qui n'investit pas aujourd'hui dans l'intelligence sera, demain, tout petit. Pire, qui n'investit pas aujourd'hui dans l'intelligence et le savoir sera absent des grands enjeux économiques et écologiques, et en danger. Les grands équilibres biologiques, physiques et chimiques

risquent d'avoir été profondément bouleversés par les formidables réussites scientifiques et industrielles des deux siècles passés – celles qui ont assuré le niveau de vie actuel de notre petit quart de planète.

Les questions énergétiques et de ressources minières comme de sécurité et de sûreté alimentaires deviennent premières. L'accès au foncier et à la ressource en eau reste vital pour nombre de populations locales et pauvres alors que les enjeux de préservation de la biodiversité apparaissent stratégiques aux yeux des populations aux revenus assurés que nous sommes.

Les concentrations urbaines rendent les populations très vulnérables aux grandes catastrophes telluriques tels cyclones, inondations, séismes, éruptions, tandis que le risque climatique semble avéré.

Sur notre Terre de plus en plus peuplée, surtout au sud, les conflits locaux et internationaux se multiplient. De nouvelles tensions apparaissent mais de nouveaux espoirs s'installent, Corée du Nord et Iran versus Chine et Brésil. Ingénieurs et chercheurs locaux sont partout au travail.

La science inquiète tout autant qu'elle fascine. Archange de mort ou de vie, du pire et du meilleur, elle touche au noyau de l'atome comme au noyau de la vie, fait reculer les barrières des questionnements éthiques et bouscule les périmètres du possible – manipulations génétiques versus dons d'organes ou de cellules souches, explosions nucléaires versus imagerie médicale, armes bactériologiques versus lutte contre les nouvelles pandémies naturelles. Dans ce monde-là qui est le nôtre, que peuvent, que veulent, que doivent faire les scientifiques ?

Imaginer les chemins pour connaître et comprendre, pour trouver des solutions techniques appropriées, pour observer les sociétés humaines, leurs ressorts et leurs blocages, leurs fragilités et leurs résistances, et pour ainsi, via tous ceux qu'ils auront formés, éduqués, enseignés, proposer aux pouvoirs politiques les outils pour décider et faire, parfois le pire, souvent le meilleur. Si la science peut tout, c'est au pouvoir de décider de ce qu'il en fait. Seules les démocraties peuvent et doivent leur faire confiance et les contrôler tout à la fois.

Parions que notre démocratie, issue de l'humanisme et de la science des Lumières, saura choisir la porte étroite et difficile du « meilleur », celle de l'investissement scientifique et économique qui, accompagné de la décision politique, construit bien vite les chemins de la paix et de la croissance. Il faut que la France ré-investisse sa Science, pour une économie de la connaissance efficace mais préservatrice de l'environnement et attentive aux nécessaires solidarités humaines, individuelles, locales, nationales et mondiales. *Homo sapiens... sapiens* ?

Anne-Yvonne Le Dain

Le rapport Guillaume nous donne raison !

Henri Audier

Non-inspecteur général des finances

Le rapport sur «la valorisation de la recherche» contient une série d'affirmations erronées quand il outrepassé son sujet d'étude. Par contre, involontairement, il fournit les données pour démontrer que l'efficacité d'un pays en matière d'innovation dépend directement de son effort total de recherche. Du fait de son recul constant en la matière, la France se classe dixième sur vingt pays étudiés.

Il faut lire le rapport sur «la valorisation de la recherche» (1), co-rédigé par l'Inspection générale des finances et par celle de l'éducation nationale et de la recherche : la valorisation de la recherche est en effet déterminante pour le pays. Écrit à plusieurs mains, ce rapport contient une multitude d'informations et de propositions. Mais *a priori*, son orientation générale très «économiste» le conduit à tordre les réalités, parfois jusqu'à la caricature comme l'illustre la figure 2 tirée du rapport.

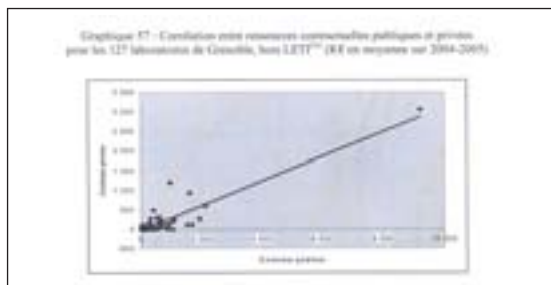


Figure 2 (tirée du rapport) : corrélation entre les ressources contractuelles publiques et privées pour 127 laboratoires de Grenoble, hors LETI[®] (R-D de recherche sur 2004-2005).

Des conclusions logiques qu'aurait dû avoir le rapport

L'efficacité de l'innovation est fonction linéaire du ratio effort total de recherche/PIB

Pour le rapport, «l'efficacité relative des processus nationaux d'innovation peut être appréhendée à l'aide de plusieurs indicateurs de l'innovation, parmi lesquels l'intensité de R-D globale, le nombre de brevets triadiques et la densité d'innovation par secteur et par taille d'entreprise». L'effort global de recherche ne serait donc qu'un des multiples facteurs entrant dans

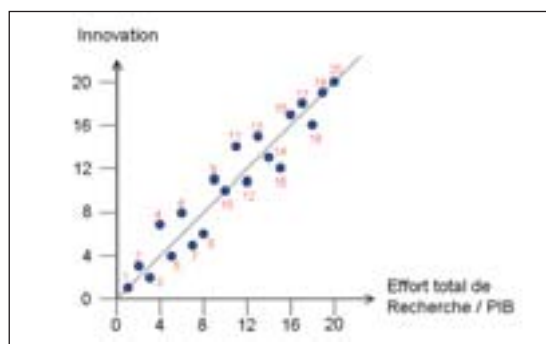


Figure 1 : Corrélation entre le classement d'un pays pour l'efficacité de l'innovation et pour son effort de recherche total/PIB pour vingt pays (1.Suède, 2.Finlande, 3.Japon, 4.Islande, 5.États-Unis, 6.Danemark, 7.Suisse, 8.Allemagne, 9.Autriche, 10.France, 11.Canada, 12.Belgique, 13.Grande-Bretagne, 14.Pays-Bas, 15.Norvège, 16.Australie, 17.Italie, 18.Irlande, 19.Espagne, 20.Portugal).

le savant calcul de «l'efficacité de l'innovation». Ce qui saute aux yeux à la lecture du rapport, c'est que le classement OCDE de 20 pays (p. 103 du rapport) pour l'efficacité de l'innovation est pratiquement le même que celui correspondant au ratio effort de recherche global/PIB. Il est très étonnant que les auteurs du rapport n'aient pas voulu voir l'importance fondamentale de cette corrélation (Figure 1), indépendante de la grande diversité des systèmes. Cela montre que pour la recherche comme pour l'innovation, tout dépend de l'importance qu'un pays, sa société, ses gouvernements et ses entreprises accordent à la recherche.

La France est passée de la 5^e à la 14^e place mondiale pour l'effort de recherche

Sous cet aspect, avec 2,13 % de son PIB consacrés à la recherche civile et militaire, la France est passée, en une dizaine d'années, du 5^e au 14^e rang mondial. Si notre pays se situe encore un peu au-dessus de la moyenne européenne, il est très

→

→ largement devancé par la Suède (3,86), la Finlande, la Suisse, l'Islande, l'Allemagne (2,51), le Danemark et l'Autriche. En Asie, il est désormais derrière le Japon, Taiwan, Singapour et la Corée du Sud. Sans parler des États-Unis et d'Israël. Hors recherche militaire, la France se retrouve environ en vingtième position. Depuis 1995, trois pays seulement régressent quant au volume de recherche : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la France (-7 %). Les pays déjà bien placés progressent : l'Allemagne (+15 %), le Danemark, la Suède et la Finlande (+70 %). Les pays à faible taux de recherche commencent à rattraper leur retard : Italie, Espagne (+40 %), Portugal et Autriche (58 %).

Des résultats très honnêtes au regard de la baisse des moyens

La première conclusion de ces données s'impose : il n'y a pas un modèle dynamique qu'il suffirait d'imiter et un modèle croupissant qui serait le nôtre. Chaque pays tente d'optimiser son système spécifique en fonction de l'innovation et d'autres finalités. C'est ce que montre aussi l'évolution de la part européenne de publications (p. 125). Malgré un investissement croissant, l'Allemagne régresse légèrement (irruption sur la scène de nouveaux pays). Avec un investissement en baisse, la Grande-Bretagne chute lourdement. Par contre, la baisse française est faible et similaire à celle de l'Allemagne, avec pourtant des moyens en décroissance. Pas si mal, pour un système tant critiqué.

Les erreurs et les aberrations du rapport

Une vision étroitement « économiste » de la recherche

Certes, il s'agit officiellement d'un rapport sur la « valorisation », mais celle-ci n'est vue qu'à travers de la valorisation économique et même exclusivement du point de vue de la santé des entreprises. Ainsi, après une longue discussion sur les rendements relatifs des aides fiscales indifférenciées *versus* les aides ciblées sur des objectifs, le rapport n'a pas l'idée de mettre dans la balance le fait qu'une aide ciblée peut correspondre à la fois à un besoin de la société et à l'intérêt de l'entreprise, contrairement au crédit d'impôt. De plus, il fait comme si la valorisation « sociale » (santé, environnement, villes, etc.) n'était pas tout aussi importante !

Une utilisation non critique des données statistiques

L'affirmation qui a le plus de succès – à qui aime l'entendre – assure que la France se trouve en tête pour l'effort public de recherche. Cela fait pourtant des années que nous expliquons que sur les 0,9 à 1 % du PIB pour la recherche publique, la France en consacre une bonne partie à la recherche militaire et à la partie étatique des

grands programmes industriels (spatial, aérospatial, nucléaire), composantes faibles dans les autres pays (sauf en Grande-Bretagne). À périmètre comparable, la France consacre 0,65-0,70 % de son PIB à ce que les autres pays européens appellent la recherche publique ; un classement très médiocre. De plus, si on prend en compte les dégrèvements d'impôts accompagnant les donations aux fondations, qui constituent bien une participation étatique, la recherche publique est plus fortement financée aux États-Unis qu'en France. Pour justifier la croissance du financement sur projet, le rapport prétend que le gouvernement n'aurait pas les moyens « d'orienter le financement de la recherche selon ses priorités thématiques. Les effectifs et les moyens financiers des différents départements du CNRS n'ont ainsi évolué que de quelques pour cent en part relative entre 1991 et 2002 ». C'est ne tenir aucun compte du grand nombre de chimistes, de physiciens, d'informaticiens qui, durant cette période, ont évolué vers des travaux en lien avec la biologie et la médecine, ou en amont de celles-ci. Bref, c'est reprocher au CNRS d'avoir rempli son rôle pluridisciplinaire.

Un montage artificiel pour justifier des conclusions pré-décidées

L'absence de rigueur méthodologique de certaines parties du rapport est consternante. Constaté qu'il y a un lien entre l'activité de valorisation et le taux de publications dans les revues spécialisées est une évidence : ces dernières sont beaucoup plus nombreuses et plus facilement accessibles que les revues fondamentales internationales. Pour démontrer qu'il y a un lien de causalité, laboratoire par laboratoire, entre « excellence scientifique » et capacité de valorisation, le rapport s'appuie sur une prétendue corrélation entre nombre de contrats obtenus avec le privé et nombre de contrats publics. La figure 2, extraite du rapport (p. 123), illustre la façon dont les auteurs font parler les chiffres : établir une corrélation grâce à un nuage de 126 points agglutinés et un seul point hors du nuage. C'est aussi une lumineuse découverte que d'affirmer que le CEA – dont c'est depuis vingt ans une mission principale – fait plus de valorisation que le CNRS dont la mission première est le développement des connaissances ! Car là est aussi l'enjeu. Les recherches liées au progrès des connaissances ne représentent que trois millièmes du PIB en France. Elles se concentrent pour l'essentiel au CNRS, à l'INSERM et dans les universités. Les attaques répétées, obsessionnelles même, contre le CNRS visent clairement à comprimer encore cette part et à déstabiliser l'organisme.

En ce sens, des propositions comme le développement du financement par agences ou la possibilité de se verser des compléments de salaire sur les contrats sont totalement inacceptables. Cette dernière pratique soulève des questions éthiques graves. Même le NIH américain s'interroge à ce sujet et a commencé à réagir, notamment sur le « consulting ».

Les aspects intéressants du rapport

Cette mise au point faite, ce rapport évoque de nombreux aspects intéressants que nous reproduisons ci-après.

« La R-D privée : notre principale faiblesse »

« Avec un niveau de R-D privée qui stagne depuis 1995, la France subit un décrochage. [...] La production de connaissances ne peut engendrer une augmentation de l'innovation, de la croissance et de l'emploi que si les entreprises sont capables d'exploiter les inventions issues de la recherche publique. À cet égard, la faiblesse du nombre de chercheurs dans les entreprises françaises limite leur capacité d'absorption des inventions produites [...] et constitue l'un des principaux freins au développement des relations entre la recherche publique et l'industrie. »

« La dualité de notre système d'enseignement supérieur »

« La part des chercheurs [recrutés dans le privé] ayant un diplôme universitaire a quant à elle diminué fortement (48 % des embauches en 2000, 38 % en 2004). [...] Les grandes entreprises ont augmenté le recrutement d'ingénieurs alors même que le nombre de profils universitaires diminuait. Ainsi, alors que 50 % des 75 000 chercheurs en entreprise sont des ingénieurs, les docteurs ne représentent que 12 % du total, 4 % étant à la fois docteurs et ingénieurs. [...] Cette situation résulte en grande partie de la dualité de notre système d'enseignement supérieur entre universités et grandes écoles. »

« Pour une politique industrielle »

« La solution ne réside pas dans l'augmentation du volume des incitations publiques. Les marges de manœuvre financières se situent à présent plutôt dans les redéploiements entre secteurs et le ciblage des mesures selon les types d'entreprises. Or ces choix sont commandés par des options de politique industrielle, les ressources pouvant être concentrées sur des secteurs clé déjà existants ou réorientés vers des secteurs de haute technologie, notamment dans les secteurs des TIC ou des biotechnologies, [ce qui] supposerait soit par la diversification technologique des grands groupes, soit par le développement d'entreprises moyennes et la création d'un tissu de *start-up* technologiques [...] ».

Le problème des entreprises moyennes

« Leur faible poids dans le tissu industriel, et

donc de leurs dépenses de R-D, semble constituer un trait caractéristique de l'économie nationale par rapport à l'Allemagne et aux États-Unis. [...] Une politique ciblée de financement direct des entreprises [...] peut toutefois se justifier dans deux cas : dans le cadre d'une politique en faveur des entreprises moyennes [...]. L'alignement des budgets de R-D de cette catégorie d'entreprises sur leurs homologues américaines permettrait [de progresser] de plus de 0,2 point de PIB. »

Le renforcement des coopérations public-privé

Dans le cadre de nos principes – progrès des connaissances, coopération à égalité de droit et de devoir, etc. –, diverses propositions du rapport convergent avec celles des États généraux :

- « L'excellence scientifique [joue un rôle important] en matière de valorisation », si on entend par là que « les grandes entreprises privilégieront les liens de long terme avec les meilleurs centres de recherche au niveau mondial » ;
- Il faut « faciliter la recherche coopérative entre les entreprises et les laboratoires publics, l'intervention de l'État portant sur la contribution de la recherche publique au projet commun », s'il s'agit des réseaux nationaux d'innovation technologique de l'ancien fonds de la recherche technologique (FRT) ;
- « Les projets communs entre les laboratoires publics et les entreprises doivent être facilités. Le mécanisme d'abondement des contrats de recherche avec les entreprises des laboratoires ayant reçu le label Carnot [...] devrait être utilisé pour faire émerger de nouveaux centres » ;
- « Simplifier les relations entre les différents acteurs de la valorisation », « mettre fin à l'enchevêtrement des structures au plan local », « mutualiser les services de valorisation » sont autant de choses qui peuvent être discutées.

Avec leurs propositions sur la valorisation, les hauts fonctionnaires sont dans leur rôle quand ils ne tordent pas la réalité. Mais il ne leur appartient pas, au travers de ce seul prisme, de proposer une réforme totale du système d'enseignement supérieur et de la recherche. Ils n'ont pour cela ni la légitimité, ni la compétence. Mais on peut quand même les remercier car la figure 1 confirme ce que nous disons depuis longtemps : une forte croissance de l'investissement total (public et privé) détermine tout, y compris le succès des réformes à faire. Libre à chacun de préférer l'humour involontaire de la figure 2 tirée du rapport.

Henri Audier

→ NOTE/RÉFÉRENCE

(1). Vous pouvez consulter ce rapport et ses annexes à l'adresse ci-dessous : https://www.igf.minefi.gouv.fr/sections/rapports/valorisation_de_la_r

Les scientifiques s'ouvrent à la société

Daniel Boy

Directeur de recherche au CEVIPOF

Comment les scientifiques perçoivent-ils leurs relations à la société ? Pour répondre à cette question, le CNRS a lancé une enquête conçue par Daniel Boy auprès d'un échantillon de 2000 chercheurs et ingénieurs de l'établissement. Les premiers résultats ont été rendus publics lors du colloque « Science et société en mutation » du 12 février.

Pourquoi cette enquête ?

→ **Daniel Boy** : Je travaille depuis très longtemps sur la manière dont le public perçoit la science et la technique. Au début des années soixante-dix, les gestionnaires de la recherche ont commencé à se demander s'il y avait un problème entre la science et la société. De cette époque datent les premières enquêtes auxquelles j'ai participé. Cette série d'enquêtes sur la manière dont le public perçoit la science et la technique était financée par le ministère de la Recherche. Au cours de ces enquêtes, j'avais en tête une autre interrogation : si on se demandait ce que les scientifiques pensent de la société, est-ce que l'on n'aurait pas une autre image ? Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de croiser ces deux regards, le regard de la société sur les scientifiques et celui des scientifiques sur la société ? Cette enquête CNRS vient de cette question que je me posais depuis longtemps qui est au fond celle de l'intégration des scientifiques dans la société, de la manière dont ils perçoivent eux-mêmes l'existence ou non d'une crise entre science et société, dont ils imaginent les moyens d'améliorer la situation. La question vient de là. L'opportunité m'a été proposée par le CNRS et j'ai saisi l'occasion.

Comment s'est déroulée cette enquête ?

→ On a limité l'enquête aux chercheurs et ingé-

nieurs (ingénieurs d'études et de recherche) du CNRS. On a envoyé un questionnaire par mail à un échantillon de 2000 chercheurs et ingénieurs en fonction du poids des grades et des départements. Ce questionnaire portait notamment sur les problèmes éthiques que rencontrent les scientifiques, leur désir de collaborer ou de communiquer avec d'autres acteurs sociaux (entreprises, associations, médias, public). Il a été administré par l'IFOP sous forme électronique sur le Web. L'ensemble des résultats sera rapidement accessible sur le site du CNRS.

Quels sont les principaux points de convergence entre scientifiques et société ?

→ Dans le questionnaire destiné aux ingénieurs et aux chercheurs du CNRS, certaines questions avaient été posées au grand public dans les enquêtes que je pratique habituellement. Pour ces questions-là, on peut donc comparer terme à terme. Par exemple, les scientifiques et le grand public sont très proches sur la perception des actions de protestation (contre le nucléaire, boycott d'OGM) : on constate une acceptation, majoritaire en général. Cette convergence est plus forte si on considère dans le grand public ceux qui ont un niveau d'études supérieures. Même au sein de la communauté scientifique,

on admet de la contestation et au fond, le scientifique répond davantage comme citoyen que comme scientifique. Lorsqu'on parle de destructions des essais OGM, les positions des scientifiques et du grand public sont également identiques : seule une minorité approuve (40 % du grand public). Je pensais qu'on aurait trouvé une communauté scientifique beaucoup plus « barricadée dans ses certitudes » et sur un mode, pour dire vite, positiviste. Cela prouve que les scientifiques comprennent ces actions et qu'ils raisonnent davantage en tant que citoyen que scientifique. Autre point de convergence, on a demandé aux scientifiques et au grand public par qui devrait être financée la recherche scientifique et technique : dans l'avenir, serait-il souhaitable que la recherche soit financée plutôt par l'État ? plutôt par les entreprises ou à parts égales ? Sur cette question, on constate une vraie convergence : 57 % au CNRS et 58 % dans le grand public estiment que la recherche devrait être financée à parts égales. Quand on demande au grand public et aux scientifiques, comment est financée actuellement la recherche, il y a une certaine divergence. Un pourcentage plus important de scientifiques du CNRS pense que la recherche est actuellement financée plutôt par l'État.

Existe-t-il d'autres divergences ?

→ On constate un point de divergence tout à fait extraordinaire et très intéressant quand on interroge les scientifiques et le grand public sur le fait de savoir s'il faut développer les recherches scientifiques même quand on ne sait pas si elles auront des applications pratiques ou bien seulement quand on pense qu'elles auront des applications pratiques. Le grand public est assez partagé. Pour 52 %, il faut développer les recherches scientifiques même quand on ne sait pas si elles auront des applications. Pour 45 %, il faut développer les recherches scientifiques seulement quand on pense qu'elles auront des applications pratiques. Pour les scientifiques, les résultats sont tout autres : il faut à 98 % développer les recherches scientifiques même quand on ne sait pas si elles auront des applications pratiques. C'est sur cette question que l'on constate la plus grande différence d'attitude entre scientifiques et grand public. Le grand public ne perçoit pas très bien la porosité de la frontière entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

Les scientifiques sont-ils prêts pour la troisième phase de développement de la recherche, la recherche pour la société ou en société ?

→ L'enquête a cherché à savoir si les scientifiques étaient prêts à des modes d'ouverture de la science à la société. Pour cela, on a posé une

série de questions sur l'ouverture notamment aux partenariats avec les associations (de type PICRI en Ile-de-France). Une grande majorité (58 %) des scientifiques estime que ce sont des expériences intéressantes qui peuvent peu à peu changer les relations de la science avec la société. La réponse la plus exclusive de la science – c'est tout à fait illusoire, la science ne peut être faite que par des scientifiques – ne recueille l'approbation que de 13 % des scientifiques. Je ne m'attendais pas à cette ouverture : les scientifiques ont le sentiment qu'il faut commencer à dialoguer. On sait par exemple que pour les maladies orphelines ou génétiques et peut-être pour autre chose, des demandes qui existaient dans la société – qui ne provenaient pas des scientifiques et des gestionnaires – ont émergé grâce à ce dialogue. Des acteurs comme la Fondation sciences citoyennes et d'autres peuvent faire « rentrer » une espèce de dialogue, de co-construction entre science et société.

Cette « ouverture » est-elle identique dans toutes les disciplines scientifiques ?

→ Il y a sûrement des différences d'attitudes selon les disciplines, pour le dire vite entre math-physique et les sciences du vivant. Il faudrait l'étudier dans le détail. Mais entre les premières conférences de consensus sur les OGM de 1998 et celles sur les nanotechnologies organisées en Ile-de-France en janvier dernier, il y a eu beaucoup de changements. Il y a quelques années, les scientifiques de l'INRA ne voyaient pas la nécessité du dialogue. Aujourd'hui, les spécialistes des nanotechnologies sont très sensibles à l'idée qu'il faut commencer un dialogue avec la société. J'ai l'impression là que cela s'est vraiment ouvert.

En termes de diffusion des connaissances, quels sont les publics et les motivations des scientifiques ?

→ Lorsque les scientifiques parlent de diffusion des connaissances scientifiques, ils pensent d'abord à la diffusion vers le système éducatif (36 %), puis l'industrie et les services (22 %) et enfin le public en général (17 %). Ce qui pourrait les convaincre de développer la communication de leurs recherches, c'est d'abord la possibilité de développer les contacts pour de nouvelles recherches (37 %), d'obtenir plus de financements pour ses recherches (26 %) et la nécessité de discuter des implications sociales et éthiques de la recherche (13 %). C'est tout à fait normal : les scientifiques sont avant tout dans une logique de production scientifique et la communication en direction du grand public n'est pas leur première fonction.

Propos recueillis par Laurent Lefèvre

Les facs de lettres proposent des filières d'avenir

Jacques Migozzi

Professeur des universités, président de la Conférence des doyens et directeurs d'UFR lettres langues arts sciences humaines et sociales, syndiqué au SNESUP

Le secteur lettres, langues, sciences humaines et sociales accueille près de 550 000 étudiants qui révèlent dans leur parcours d'insertion professionnelle un potentiel méconnu. Loin d'être saturées, ces filières doivent mieux identifier et valoriser leurs débouchés pour y préparer les étudiants.

Le 24 octobre 2006, le recteur Patrick Hetzel a remis, au nom de la commission qu'il présidait, son rapport final « De l'Université à l'Emploi » (1). Bon nombre des préconisations fort judicieuses de ce document devraient susciter l'adhésion raisonnée des personnels du service public d'enseignement supérieur, à condition que l'un des attendus de départ du rapport « La Nation est fortement attachée à son université et prend conscience de l'atout qu'elle représente » et l'un de ses constats à la formulation discrète « Pas de réforme à moyens et idées constants » ne relèvent pas pour nos gouvernants de l'artifice rhétorique et se traduisent par un effort budgétaire rapide et sensible, à la mesure de l'urgence.

Le rapport Hetzel rend de plus légitimement hommage à l'Université qui « depuis plusieurs décennies, a plus contribué à l'égalité des chances que les grandes écoles ». Les équipes pédagogiques du grand secteur multidisciplinaire lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales (LLASHS) – accueillant presque 550 000 étudiants – sont donc en première ligne dans l'irréversible processus de démocratisation de l'enseignement supérieur. Elles apprécieraient d'autant plus ce coup de chapeau si, dans le même temps, les diagnostics péremptoires sur les « filières saturées » et jugées « sans débouchés » ne fusaient pas dans la bouche de certains acteurs politiques, économiques ou médiatiques.

Or dans un débat aussi crucial pour l'avenir de

notre pays, la rigueur voudrait qu'on ne se contente pas d'idées reçues à courte vue : des études auxquelles on peut se référer existent. Elles émanent pour une bonne part d'organismes officiels – Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Cereq, etc. Que nous disent-elles globalement sur l'insertion professionnelle des diplômés LLASHS ?

Certes, les étudiants issus de nos filières en formation initiale se caractérisent par un taux de chômage à 3 ans plus élevé en moyenne que celui des autres secteurs, un temps d'accès au premier emploi un peu plus long, des salaires médians plus faibles, et des statuts souvent plus précaires. La faute à l'inadaptation des cursus, déconnectés des réalités de « l'Entreprise » et trop peu soucieux de garantir l'employabilité des diplômés – même si l'enseignement supérieur ne saurait être tenu pour responsable des trous noirs dans les politiques d'embauche ?

On pourrait tout d'abord souligner qu'à la faveur de la mise en place du LMD, le secteur LLASHS a déjà développé résolument une large gamme de formations professionnalisées, mal connues du grand public et trop peu valorisées dans les médias. Sans exonérer les universitaires de leurs responsabilités propres de formateurs, parfois tentés par le conservatisme académique, on pourrait surtout en appeler à une vision plus subtile et plus prospective de l'employabilité.

Parcours professionnels

D'après les études de la DEP, les parcours professionnels à moyen et long terme des diplômés LLASHS sont en effet «très souvent caractérisés par une capacité à saisir des opportunités d'emploi, voire à créer des fonctions et des postes [...] une aptitude à faire reconnaître et à transférer leurs capacités». Autrement dit, ces diplômés révèlent sur le terrain et dans la durée un potentiel trop souvent mal discerné et méconnu – du moins en France – qui tient à leurs «qualités rédactionnelles», leur «esprit de synthèse», leurs capacités d'«analyses critiques de documents, situations et modes d'intervention», leur «aptitude à la prise de parole» et leur «esprit d'ouverture».

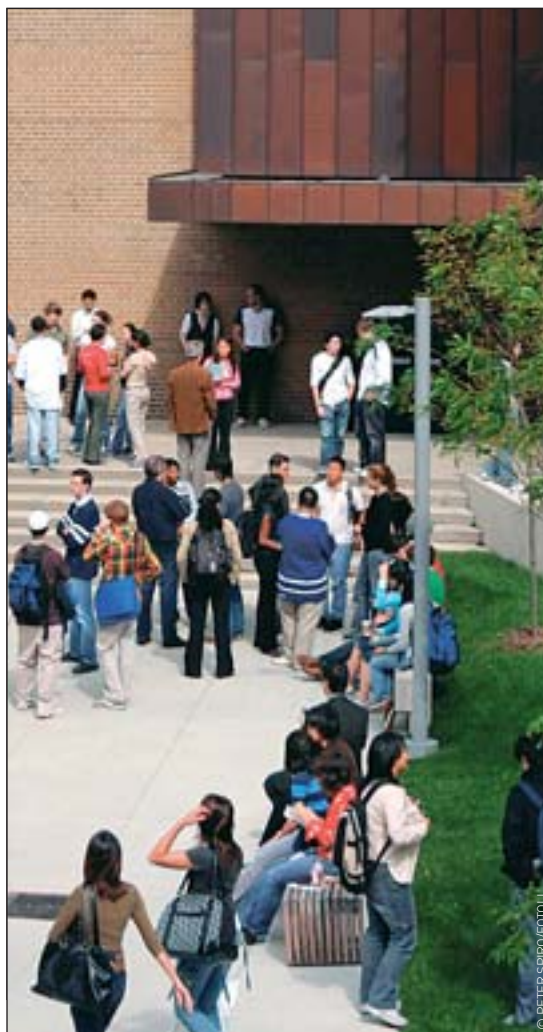
Ce capital de compétences – bien loin donc de n'être qu'un supplément d'âme inutile brocardé par certains – constitue leur meilleur atout pour aborder avec confiance les reconversions inévitables de toute trajectoire professionnelle dans une économie mondialisée de la connaissance et s'ajuster au processus de «diplomation tout au long de la vie...» que le rapport Hetzel désigne comme horizon inéluctable.

Les filières LLASHS préparent leurs diplômés aux métiers émergents – d'aujourd'hui et de demain – qui exigeront des compétences disciplinaires issues du champ des humanités. Imagine-t-on des bureaux de traduction sans linguistes, des cellules d'assistance psychologique sans psychologues ? Des métiers de la ville et de la médiation sociale sans sociologues ? Des bureaux d'études sur l'aménagement territorial sans géographes spécialistes de systèmes d'information géographique (SIG) ? Des services du patrimoine et de la culture sans historiens et spécialistes de l'art ? Des agences de communication et de webdesign sans sémiologues du texte et de l'image ?

Compétences originales

Les universitaires du secteur doivent se convaincre et convaincre leurs étudiants comme les employeurs que les diplômés LLASHS, moyennant une prise de conscience de leurs capacités latentes, peuvent se distinguer en contexte professionnel par leurs compétences originales.

La généralisation dans tous les cursus de licence d'un module projet personnel et professionnel, l'organisation régulière de forums des métiers comme l'exploitation raisonnée des résultats engrangés par les «observatoires des parcours des étudiants et de leur insertion profes-



sionnelle» devraient permettre de faire connaître et reconnaître rapidement les atouts professionnalisants des filières LLASHS et de démultiplier les bénéfices d'une orientation améliorée.

La rénovation engagée des maquettes et des pratiques pédagogiques devrait favoriser simultanément l'autonomie de l'étudiant – entre autres, en incitant aux projets collaboratifs, en multipliant les stages tuteurés et analysés – et la dimension internationale des cursus. Au final, la véritable innovation consisterait à inventer un nouveau type de formation pleinement universitaire, tout à la fois professionnalisante et généraliste, qui préparerait nos diplômés à une gamme de métiers, et non pas seulement à un métier de niche. Les formations LLASHS ne sont pas saturées : ce sont leurs débouchés nombreux, d'aujourd'hui et de demain, qu'il faut mieux identifier et valoriser pour mieux y préparer nos étudiants.

Jacques Migozzi

→ NOTE/RÉFÉRENCE

(1). Vous pouvez consulter l'intégralité de ce rapport à l'adresse ci-dessous : www.debat-universite-emploi.education.fr/fichiers_pdf/rapport_definitif.pdf

Les scientifiques et le Front populaire

Fondé sous le Front populaire par de jeunes scientifiques, Jeune science a été le premier mouvement autonome de chercheurs. Entre 1936 et 1939, il s'est opposé, par une mobilisation urgente et permanente, aux tenants de l'établissement universitaire qui considéraient la recherche comme une activité secondaire au sein de l'enseignement supérieur.

MICHEL PINAULT

Chercheur associé au Centre Alexandre-Koyré (CNRS-EHESS-Muséum)

Fondée le 2 juillet 1936 sous le Front populaire, l'association Jeune science peut être considérée, en France, comme le premier mouvement autonome de chercheurs scientifiques revendiquant leur existence et leur reconnaissance sociales. Elle s'est développée sous le gouvernement Blum qui fut le premier à affirmer la nécessité d'une « politique de la recherche » (1). L'organisation de recherches scientifiques indépendantes de l'enseignement supérieur était au centre de cette mobilisation générationnelle des « travailleurs scientifiques » qui aspiraient à devenir des « chercheurs ». Jeune Science a vécu jusqu'à la guerre, réunissant en 1939 jusqu'à 340 jeunes chercheurs scientifiques.

Après la victoire du Front populaire, l'idée de créer un service central de la recherche, auprès du ministre de l'Éducation nationale, se concrétisa par un sous-secrétariat d'État à la Recherche scientifique transmis à Jean Perrin.

Prix Nobel de physique, Perrin formait, avec des personnalités du monde scientifique académique souvent ralliées à la nouvelle majorité, un véritable groupe de pression, pour lequel cette première « politique de la recherche » prenait l'allure d'un aboutissement. Mais, sa définition restait problématique : quelle politique de la science voulait-on mener ?

La naissance de Jeune science

Le 2 juillet 1936, ceux « qui possèdent une activité scientifique et un dynamisme intellectuel » étaient invités, par un tract intitulé « Appel aux travailleurs scientifiques », à participer à l'assemblée constitutive d'une nouvelle association : Jeune science. Il s'agissait de « donner une tribune » aux travailleurs scientifiques pour faire entendre leurs doléances propres : « organiser » la science et créer « un enseignement technique de la recherche » ; régler la question « du recrutement, de la préparation et du sort des chercheurs » et obtenir « leur affranchissement moral et matériel en même temps que leur représentation effective et efficace au sein des organismes de répartition (des crédits) démocratisés de la sorte et rajeunis » ; « abattre les clôtures barbelées élevées entre les écoles qui ne sont souvent que des fiefs, ou entre des spécialités et des disciplines qui s'ignorent ».

Plusieurs de ces points visaient implicitement le monde universitaire où se pratiquait l'essentiel de la recherche académique. Celle-ci y était considérée comme secondaire par rapport aux tâches d'enseignement et ceux qui la pratiquaient – souvent des jeunes « durablement précaires », y compris lorsqu'ils bénéficiaient de « bourses » de la Caisse nationale des recherches scientifiques (CNRS), créée le 30 octobre 1935 – restaient en retrait par rapport aux titulaires des postes universitaires et des directions de laboratoires.

Le petit groupe générationnel qui donna vie à ce projet comprenait une dizaine de membres, presque tous issus des sciences de la nature : Léone Bourdel, Paul Couderc, Ernest Kahane, Bernard Lahy, Jean Langevin, Jeanne Lévy, André Pacaud, Maurice Parat, Paul Rumpf, Jacques Solomon.

Élu secrétaire général, Parat rédigea, en juin 1936, le premier projet de manifeste de Jeune science. Ce texte (2) appelait au groupement de « l'ensemble des chercheurs de toutes disciplines, qu'ils appartiennent ou non à l'enseignement supérieur ». Il justifiait la démarche par la nécessité de lutter contre la tendance à l'émiettement de la recherche, à l'isolement des chercheurs, au manque de rapports intellectuels entre eux : « Le dynamisme naît de l'effort coordonné des masses. La recherche scientifique n'a pas jusqu'à présent participé à cet effort. »

Dans un autre appel, daté du 23 juin, Kahane précisait : « Ce n'est pas dans une impossible augmentation démesurée des crédits que sera trouvé le remède à la décadence actuelle mais dans une transformation radicale de l'esprit dont sont animés les travailleurs scientifiques jeunes et vieux. Cette transformation doit être fondée sur une collaboration sans réserve de discipline à discipline et, à l'intérieur d'une même discipline, sur un affranchissement des travailleurs actuellement subordonnés les uns aux autres. Il faut attendre de cet affranchissement un développement plus rapide de la personnalité, des réalisations plus complètes et plus précoces et, enfin, une stabilité morale et matérielle qui sera uniquement fonction de l'activité scientifique. C'est seulement lorsque le régime féodal de l'organisation de la recherche aura subi une telle démocratisation que l'intérêt général du progrès scientifique sera et restera en accord avec les intérêts moraux et matériels des chercheurs. »

Une telle orientation ne coïncidait pas avec le type de développement de la recherche scientifique auquel avaient abouti les efforts de Jean Perrin, centré sur les chaires et les laboratoires de chaires de l'enseignement supérieur, et sur une bataille permanente pour l'augmentation des crédits et leur captation par les universitaires déjà les mieux dotés. Ces derniers concevaient la fonction de boursiers comme une position d'attente permettant à de jeunes scientifiques de s'initier à la recherche, sous leur autorité, avant d'intégrer l'enseignement supérieur. Cette orientation ne pouvait que provoquer un conflit entre boursiers-chercheurs et universitaires, entre jeunes et vieux.

L'ordre universitaire remis en cause

Jeune science entra dans une activité débordante à partir d'octobre 1936. Après la mort de Parat dans le naufrage du *Pourquoi-Pas ?*, une nouvelle direction fut mise en place avec Kahane au secrétariat général et l'arrivée de deux militants actifs : Marcel Mathieu et Marcel Roubault. Ceux-ci définirent, dans le mensuel du groupe, *Science et Travail* (3), une organisation de toutes les recherches scientifiques parties prenantes de « l'Économie nationale tout entière » : « Les grandes Administrations de l'État ont des laboratoires de recherche : autant d'îlots isolés où Robinson ne peut rencontrer que Vendredi ! De grandes firmes industrielles ont des laboratoires de recherche : autant de cellules séparées les unes des autres et du reste du monde par des cloisons étanches ! La recherche scientifique ne vit que par exception et comme en marge d'un statut exclusivement inspiré des exigences de l'enseignement. Les professeurs [...] seuls ont des laboratoires [laboratoire confondu avec la chaire], ces laboratoires, administrativement, existent pour des buts d'enseignement : tout chercheur qui n'est pas assistant fonctionnaire est un hospitalisé, rien de plus. »

Jeune science proposait, en fait, d'assurer l'autonomie du chercheur et de la recherche en équipant des ateliers et des laboratoires pour constituer un « mobilier national de la recherche », en créant un « cadre d'aides techniques » et en « instituant un crédit de recherches par chercheur ».

Si ses premières prises de position avaient esquissé un débat avec le monde universitaire, ces textes d'orientation donnèrent à Jeune science un poids d'autant plus important qu'aucun autre lieu de réflexion sur les recherches scientifiques n'existait, y compris au sous-secrétariat d'État. Cette mobilisation ne pouvait qu'inquiéter les tenants de l'ordre universitaire établi dont la situation et la position étaient remises en cause.

Le conflit entre scientifiques installés et jeunes chercheurs prit un tour public, le 28 décembre 1936, lorsque l'amicale des professeurs de la faculté des sciences s'inquiéta de « la création de laboratoires, de crédits et surtout de nouveaux emplois ; la recherche allait-elle évoluer en dehors de l'Enseignement supérieur qui, avec des moyens souvent

insuffisants, en assume actuellement la plus grande responsabilité ? » Perrin expliqua, en signe d'apaisement, « qu'il n'était pas question de créer un corps indépendant de chercheurs à vie ». Il garantit que les allocations de bourses conserveraient leur « caractère temporaire ».

Jeune science, stigmatisant, au passage, l'opposition à la réduction de 70 à 65 ans de l'âge de la retraite pour les professeurs des facultés comme une manière de s'accrocher à une situation « d'extrême concentration de la puissance dans le milieu scientifique français », dénonça alors, par voie de presse, « un attachement obstiné à des méthodes dont le temps et les événements ont fait justice ».

Le mouvement opposait à ce conservatisme « l'enthousiasme et la foi inextinguible dans un monde toujours meilleur des jeunes chercheurs ». Il réclamait une politique de la recherche qui n'était pas celle des universitaires : « Un cri d'alarme doit être jeté ; subordonner la recherche à l'enseignement sera étouffer la recherche. Cette dernière ne peut se développer que si les idées les plus hardies et les plus neuves ont le moyen de s'exprimer librement ; et le « personnel enseignant des Facultés des sciences » vient de prouver que cette tendance nécessaire vers l'audace et la nouveauté n'était pas particulièrement de son goût. [...] Le développement de la recherche scientifique dans le cadre purement universitaire est une vieille conception qui ne répond plus aux exigences de l'heure. »

Deux visions de l'activité de recherche

À la suite de cette polémique, Perrin reçut au ministère, le 10 février 1937, une délégation de Jeune science. Il déclara que la fonctionnarisation des chercheurs n'avait aucune chance d'aboutir. « J'achète de la découverte », leur dit Perrin, ajoutant que son objectif était avant tout (de) « susciter des génies scientifiques ». À quoi Jeune science répondait préférer « mettre l'accent sur l'organisation méthodique de la recherche et la coordination du travail des chercheurs qui lui paraissent le meilleur moyen de provoquer la découverte » (4). Le choc était d'autant plus frontal que, d'évidence, Perrin se plaçait lui-même parmi les génies scientifiques et croyait appartenir à un monde où, ceux-ci éclochant naturellement, il s'agissait de les repérer et de leur donner les moyens de travailler. Face à cette vision et à ses mythologies, Jeune science privilégiait une approche plus sociologique de l'activité de recherche et, à la notion de génie et d'exception, préférait celle d'« artisanat scientifique » où « le travail matériel l'emporte sur le travail d'invention pure, et la maîtrise de techniques spéciales, déjà établies et critiquées, est la condition préalable à toute acquisition nouvelle. [...] Il n'est pas promis à tout chercheur de devenir un grand découvreur. Si de nouveaux domaines sont ouverts à la science par l'initiative des plus doués et des plus heureux parmi les chercheurs, il ne faut pas oublier que cette initiative serait presque toujours impossible ou vaine sans le concours des chercheurs plus

→ modestes qui ont défriché le terrain avant la grande découverte et de ceux qui l'explorent systématiquement ensuite» (5). Ces deux visions de l'activité de recherche pouvaient expliquer que l'un se satisfasse, pour favoriser l'éclosion de talents de chercheurs, du système de bourses et d'allocations allouées par la CNRS, tandis que les autres, qui visaient la création d'un «milieu organisé en vue de faciliter le travail collectif», voulaient transformer cet «artisanat» en profession. «Faire de la recherche, c'est d'abord et surtout exercer un métier; ce métier, comme tout autre, doit être appris et la profession organisée. [...] La création d'un corps de chercheurs sélectionnés, pourvus d'une forte culture générale et ayant une situation stable est une nécessité pressante» déclara Roubault au grand quotidien *L'Œuvre*.

Après le refus de Perrin, Jeune science se donna les moyens de faire reprendre son point de vue par le Syndicat de l'enseignement supérieur dont l'assemblée générale adopta, à l'unanimité, un «Rapport sur l'organisation des services de recherche et leurs relations avec les cadres de l'enseignement» dans lequel on lisait : «Notre syndicat pose comme revendication essentielle, l'établissement d'un Statut des chercheurs.» Puis Jeune science déposa un projet de réforme affirmant que l'enseignement supérieur «ne (pouvait) plus seul assurer la direction des recherches scientifiques qui se font. Il faut admettre la nécessité de l'existence d'un corps de chercheurs parallèle à celui de l'enseignement supérieur. Cette nécessité est imposée par deux raisons : a) la recherche se fait et se développe ailleurs que dans les Universités ; b) il serait mauvais de limiter le nombre des chercheurs aux besoins de l'enseignement, comme aux besoins de n'importe quel service» (6).

La disparition du sous-secrétariat d'État, principal symbole de l'autonomie de la recherche scientifique, lors de la formation du second gouvernement du Front populaire, le cabinet Chautemps, en juin 1937, marqua la conclusion provisoire de cette querelle. L'affaire fut, en réalité, tranchée dès décembre 1936, avec la décision prise à la Chambre de créer un Service central de la recherche scientifique «qui dirige, pro-

voque et coordonne toutes les activités qui sont consacrées à la recherche scientifique dans tous les domaines» (7). La question des personnels de recherche et d'un éventuel statut n'était pas abordée. Le chef de ce service était «obligatoirement professeur de l'Enseignement supérieur» (art. 3). Il se voyait adjoindre des conseillers scientifiques appartenant, eux aussi, au cadre de l'enseignement supérieur (art. 4). Ainsi était conforté un choix essentiel : les recherches scientifiques seraient sous le contrôle de l'enseignement supérieur, un contrôle qu'on pensait même voir s'étendre aux recherches menées dans les autres ministères et aux armées.

Au total, la période du Front populaire, souvent perçue comme celle du ralliement à la gauche de larges fractions du monde scientifique, a donc aussi été le temps des «premières armes» pour une nouvelle génération qui allait arriver à maturité dans l'après-guerre. Dans le domaine des réformes politiques de la recherche académique et universitaire, celle-ci a dû s'opposer au conservatisme de ce monde hiérarchisé et élitaire, proche de la caste, qu'était alors l'Université.

La question rebondit à la Libération lorsque Joliot, devenu directeur du CNRS, échoua dans sa tentative d'autonomie de celui-ci vis-à-vis de l'enseignement supérieur et, à nouveau, en 1954, lors de la recréation du secrétariat d'État à la Recherche scientifique et au Progrès technique, dans le cabinet Mendès France.

Elle fut aussi une des principales causes de la scission syndicale entre chercheurs et universitaires qui donna naissance, en 1956 – soit vingt ans après les premières escarmouches – au Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS) et au Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP). Ce n'est qu'en 1959 que les chercheurs du CNRS reçurent un statut qui, sans en faire des fonctionnaires mais des contractuels, donna forme à des carrières dans la recherche comparables à celles de l'enseignement supérieur.

Michel Pinault

→ NOTES/RÉFÉRENCES

Cet article reprend une partie du propos développé dans un chapitre de VIGNA, X., VIGREUX, J., WOLIKOW, S. (dir.). *Le Pain, la paix, la liberté, Expériences et territoires du Front populaire*. Paris : La Dispute-Éditions sociales, 2006. p. 173-194.

Michel Pinault a notamment publié :

PINAULT, M. *Frédéric Joliot-Curie*. Paris : Odile Jacob, 2000. 712 p. ISBN 2-7381-0812-1.

PINAULT, M. *La science au Parlement, les débuts d'une politique des recherches scientifiques en France*. Paris : CNRS-Éditions, 2006. 158 p. ISBN 978-2-271-06464-6.

(1). Expression nouvelle du ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, au Sénat, le 29 décembre 1936.

(2). «Appel aux travailleurs scientifiques», tapuscrit non signé, papiers d'Ernest Kahane, communiqués par la famille.

(3). *Science et Travail*, n° 4.

(4). *Science et Travail*, n° 5, mars 1937.

(5). «Rapport de la commission des chimistes de Jeune science (1937)», papiers d'E. Kahane.

(6). *Bulletin du syndicat*, 9^e année, n° 1, janvier 1938.

(7). Décret du 28 avril 1937, dans *Comité pour l'histoire du CNRS, Histoire documentaire du CNRS*, vol. 1, Paris, CNRS-éditions, 2005, p. 22-24.

Allocutions prononcées lors de l'inhumation de Gabriel Mokobodzki

Tout le monde sait que Moko était un mathématicien de premier rang. Aussi je voudrais dire quelques mots sur l'homme dont la vie exemplaire s'est manifestée par un comportement hors norme qui s'explique, à mon sens, par deux traits de caractère. D'abord, Mokobodzki voyait grand et ensuite, il ne pensait qu'à aller de l'avant. Cela mérite explication.

Il s'est consacré aux mathématiques passionnément sans aucune arrière-pensée mais aussi à la politique, au syndicalisme et a su prendre de grandes responsabilités en étant président de la commission de mathématiques du CNRS dans des périodes difficiles. Il adorait parler mathématiques à en oublier le temps qui passe mais aussi il pouvait consacrer beaucoup de temps à des problèmes syndicaux ou d'intendance. Du moment qu'il s'agissait du bien commun, c'était pour lui un problème sérieux qui méritait toute son attention. La grandeur de Mokobodzki, c'était cela : il n'y avait pas de petite chose dès que cela concernait les autres. La contrepartie était un oubli assez remarquable et une grande désinvolture pour sa personne.

Il était toujours guidé par la raison et je ne l'ai jamais entendu dire de parole désobligeante sur quiconque. Il ne montrait jamais de ressentiment personnel même pour ceux qui étaient ses adversaires les moins honnêtes. Il s'intéressait aux travaux des autres dans les domaines les plus variés, même extra-mathématiques. Cela a conduit son imagination fertile à concevoir un système d'embrayage révolutionnaire ou un traitement de l'image pour améliorer la définition de la télévision et j'en passe. Sa curiosité insatiable s'était portée ces dernières années sur la culture extrême-orientale sans doute après un séjour au Japon lors du colloque international de 1990. Je me souviendrai toujours des trois

jours que nous avons passés ensemble à Tokyo parcourant la ville à pied en tous sens un plan à la main. Cette civilisation si étrangère le fascinait. La grandeur de Moko, c'était donc cet intérêt simple et passionné pour la vie sans posture et sans ambition personnelle.

Son désir d'avancer se manifestait en permanence par la profondeur de ses idées et des résultats qu'il obtenait. S'il parlait avec plaisir de son travail, il trouvait tout à fait fastidieux de l'écrire. L'aiguillon de la notoriété qui motive tout un chacun n'était pas là pour le décider. Paul-André Meyer a pallié en partie ce manque en rédigeant de nombreux papiers dont les titres se terminaient par les mots « selon Mokobodzki ». Ses preprints manuscrits ont généreusement circulé et alimenté la recherche dans beaucoup de pays. Moko était évidemment très demandé dans les colloques. Il passait en général une nuit blanche la veille de sa conférence pour améliorer ses propres résultats. Il y réussissait invariablement. Alors seulement il se sentait obligé d'envoyer un résumé parce qu'on le lui demandait. Ceux qui ont écouté ses cours savent qu'il lui était impossible d'avancer selon une démarche préétablie parce qu'il faisait de la recherche sur ses propres résultats. Il était donc difficile à suivre. Son désir permanent d'avancer a fait de lui un chercheur avant tout. Ses tiroirs sont maintenant remplis de résultats non publiés. En fait, on peut le dire Moko était un vrai savant tel qu'on le rêve. Cela ne l'empêchait pas d'intervenir fermement quand il était question de rappeler l'éthique. Il en était d'autant plus respecté. C'était aussi un grand ami pour tous ceux qui ont eu le plaisir de travailler avec lui.

Arnaud de La Pradelle, mathématicien et ami

Gabriel, par ton engagement à lutter pour la justice sociale, par ta conviction que la connaissance de l'intelligence de notre monde doit servir à soulager l'humanité de ses souffrances et à mieux vivre, par ton combat à développer le CNRS et la condition sociale de ses travailleurs, par ton refus de toute forme de haine, tu resteras un exemple à suivre.

Ton action personnelle, militante, enrichissante et opiniâtre au sein de notre syndicat – dans lequel tu fus membre du bureau national et de la commission administrative auxquels tu apportas des débats constructifs durant de longues années – restera pour nous un modèle de militantisme. Nous n'oublierons pas tout autant tes fonctions de président SNCS de la commission de mathématiques du Comité national de la recherche scientifique pendant huit ans durant lesquels tu as défendu tes pairs dans cette importante instance d'évaluation.

Pour nous tous qui sommes réunis aujourd'hui autour de ton nom, ta mémoire vivra indéfectiblement dans nos cœurs. Nous te disons au revoir maintenant que tu as rejoint tes parents et ton maître Gustave Choquet.

Daniel Bourgoïn, membre du bureau national du SNCS-FSU

La dialectique ne s'use que quand on ne s'en sert pas

Concernant le dossier « Recherche : état des lieux » de la dernière VRS, VRS 367 de décembre 2006, je ne me prononcerai pas sur l'analyse « interne » de la politique de recherche du gouvernement – car je n'en suis plus tous les détails – mais sur sa mise en perspective par rapport à l'ensemble de la politique de la droite.

J'ai eu beau chercher quelques indications, quelques repères pour aider le lecteur à comprendre *pourquoi* le gouvernement met en œuvre – « à marche forcée » comme le dit l'éditorial de Jacques Fossey – cette politique de restructuration profonde de notre système scientifique et je n'ai pratiquement rien trouvé.

À part les quatre dernières lignes de l'article « Une recherche aux ordres » d'Henri Audier et François Bouillon qui font timidement allusion au « dévoiement de la mission de bien commun au profit d'intérêts particuliers », nulle part la VRS ne tente une analyse pour expliquer le *pourquoi* de cette politique.

Pourquoi remplace-t-on les élus par des nommés – dans le papier de Pierre Alart, cela apparaît comme un détail sans importance – et pour quelle raison multiplie-t-on les CDD à la place des postes statutaires ? Pourquoi « l'ANR vole au secours des pôles de compétitivité mondiaux » ? Et pourquoi le gouvernement « abandonne le financement de la culture scientifique » ? Pour Alain Bénéteau, c'est très regrettable mais il ne dit pas pourquoi ! Il y a évidemment une logique forte dans tout cela. Comme le dit très bien Bernard Dompnier, « le système est cohérent » dommage qu'il ne dise pas avec quoi...

À mon avis, le SNCS manque à sa mission en ne mettant pas cette logique sociétale en évidence, au moins par un article introductif ou par une conclusion du dossier. Autrefois, le syndicat en faisait peut-être trop dans l'analyse de la « situation politique », mais aujourd'hui, c'est un abandon complet. Et avoir négligé cette approche systémique risque de nous faire tomber dans un certain opportunisme. Comment accepter d'évaluer le budget public de la recherche en partant des objectifs de Lisbonne comme si la politique de la Commission européenne était le *nec plus ultra* des revendications du SNCS ?

Cela nous réduit à nous situer dans la course au pourcentage du PIB sans réfléchir à sa signification, sans nous interroger sur le sens donné à ces dépenses aux États-Unis, au Japon, en Suède, etc. Pouvons-nous, au moins, relativiser ces références en effectuant une analyse qualitative de leur contenu ? Comment pouvons-nous espérer faire réfléchir nos collègues et les lecteurs de la VRS à une autre politique scientifique avec les seuls arguments « corporatistes » qui ont, bien entendu, leur valeur ?

Nous avons besoin de réfléchir en permanence au rôle de la recherche dans la situation de la société mondialisée d'aujourd'hui, de montrer d'où vient cette obsession de la compétitivité et comment on pourrait la remettre à une place secondaire et soumise à d'autres critères de régulation mondiale.

Concernant le dossier « Femmes et sciences », c'est un peu la même chose. Toute l'argumentation semble faire référence à un objectif de parité considéré comme une valeur en soi. Mais il n'y a aucune mise en situation par rapport au reste de la société, aucun recul par rapport à l'histoire. Comment comprendre la situation actuelle sans ouvrir le champ de l'analyse, au moins pour l'introduire ou la conclure ?

Excusez-moi, ce sont là des réactions qui proviennent d'une époque révolue où une certaine démarche – qui inspirait nombre de membres du SNCS – interrogeait la réalité sociale avec les armes de la méthode dialectique, une discipline qui n'est évidemment plus d'actualité... Mais ne serait-il pas urgent d'en reprendre le flambeau pour ne pas risquer de rejoindre les rangs des syndicalistes gestionnaires du système ? À ceux qui conserveraient une certaine curiosité à l'égard de cette méthode – sulfureuse, mais combien éclairante –, je recommande la lecture d'un collègue étatsunien qui en fait son miel, Bertell Ollman : *La dialectique mise en œuvre : le processus d'abstraction dans la méthode de Marx* (Paris, éd. Syllepse 2005).

Marc Ollivier, chargé de recherche au CNRS, membre de la commission administrative du SNCS

Mon cher Marc,

Tu as raison de faire référence à une « approche systémique » et aux « armes de la méthode dialectique ». L'une de nos faiblesses, très probablement, c'est d'essayer de ne pas trop nous répéter sur une base qui serait perçue uniquement comme de l'idéologie. Il me semble cependant un peu injuste de nous imputer – lorsque je reprends en main les numéros de la VRS, par exemple le n° 363 consacré à « un Pacte contre la recherche » – de ne pas avoir resitué la politique gouvernementale dans le contexte mondial du libéralisme conquérant.

Pour autant, nous nous efforçons, sans doute très imparfaitement, à utiliser la méthode dialectique en suivant le mouvement du réel et en en débuisquant les contradictions, ce qui constitue l'essence même – l'analyse des contradictions – de cette méthode.

Ainsi, nous avons pointé voire démonté les contradictions : excellence/augmentation du potentiel de recherche ; objectifs affichés et allocations des moyens ; politique de coopération, tentative de dévoiement des PRES et mise en place des RTRA ; évocation de la démocratie et mise en place d'instances dominées par les nommés...

Nous avons la faiblesse de penser que ce démontage des mécanismes, des contradictions et des tendances lourdes que nous mettons à jour est démonstratif. Plus démonstratif qu'un discours qui serait perçu comme l'application unilatérale d'une « grille de lecture » *a priori* et passe-partout.

C'est vrai nous privilégions – trop à ton sens peut-être – la chasse aux contradictions, car nous pensons que le réel est aussi le fruit des luttes, des aspirations ou, pour le dire dans le langage de Marx, des contradictions entre le développement des forces productives et celui des rapports de production.

En tout état de cause, la rédaction ne peut que n'être que contente de ta réaction tant nous apprécions l'avis de lecteurs précis et sourcilleux.

Très amicalement,

François Bouillon, codirecteur de la rédaction

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€) Institutionnel (50€) Prix au numéro : 8€

(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :
SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.

ADHÉSION

66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.

M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST : CEMAGREF CNRS INED
 INRA INRETS INRIA
 INSERM IRD LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission scientifique spécialisée :

Grade : Échelon : Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). Chèque à l'ordre du SNCS ou CCP 13904 29 S PARIS. • Auprès du trésorier de la section locale • À la trésorerie nationale : sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS :
www.sncs.cnrs-bellevue.fr/IMG/pdf/adhesion.pdf

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand — 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
CCP SNCS 1390429 S PARIS — www.sncs.fr



FORMULAIRE 2006/07

ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION

M^{me} M^{lle}

Nom :

Prénom :

Tél. (domicile/portable) :

Établissement & Composante :

Année de Naiss. :

Tél./Fax (professionnel) :

Discipline/Sec. CNU :

Catég./Classe :

Unité de Recherche (+ Organisme) :

Courriel (très lisible, merci) :

Adresse Postale (pour Bulletin et courriers) :

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

Date + Signature

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10 — Télécopie : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

N° Indigo 0 825 33 30 30

8,15 € TTC/mois